



Programme d'alternance travail-études

RAPPORT D'ÉVALUATION

Juillet 2023

Coordination et rédaction

Direction adjointe de l'évaluation de programmes et du bureau de projet
Direction générale de la planification et performance

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-97606-6 (PDF)

Table des matières

Liste des sigles et des acronymes	4
Liste des figures	4
Liste des tableaux.....	4
Sommaire	5
Introduction	6
Contexte de l'évaluation	7
1 Présentation du programme et de ses fondements.....	8
1.1 Raison d'être et contexte du programme	8
1.2 Objectifs.....	8
1.3 Nature de l'intervention	9
1.4 Intrants	9
1.5 Principales activités du programme	11
1.6 Extrants.....	12
1.7 Effets	13
2 Méthodologie de l'évaluation.....	13
2.1 Objectif de l'évaluation	13
2.2 Établissement des critères et des questions d'évaluation	13
2.3 Méthodes de collecte de données	14
2.4 Analyse des données collectées	17
3 Résultats de l'évaluation et analyse évaluative	18
3.1 Pertinence du programme d'ATE	18
3.1.1 Pertinence de l'intervention	18
3.1.2 Pertinence de la nature de l'intervention	27
3.2 Conformité des activités de mise en œuvre du programme avec les conditions prévues	29
3.3 Efficacité du PATE	31
3.3.1 Efficacité opérationnelle	31
3.3.2 Efficacité de l'intervention	33
Conclusion.....	41
Annexes.....	42
Références bibliographiques	52

Liste des sigles et des acronymes

ACDEC :	Association canadienne de l'enseignement coopératif
AEC :	Attestation d'études collégiales
AIT :	Apprentissage intégré au travail
ATE :	Alternance travail-études
DEC :	Diplôme d'études collégiales
DESS :	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEPBP :	Direction adjointe de l'évaluation de programmes et du bureau de projet
DGOFC :	Direction de la gestion de l'offre et de la formation continue
ECAIT :	Enseignement coopératif et apprentissage intégré au travail
ETC :	Équivalent temps complet
FCCQ :	Fédération des chambres de commerce du Québec
MEQ :	Ministère de l'Éducation
MES :	Ministère de l'Enseignement supérieur
PATE :	Programme d'alternance travail-études
SCT :	Secrétariat du Conseil du trésor

Liste des figures

Figure 1 : Évolution du nombre de programmes d'ATE différents	18
Figure 2 : Évolution du nombre d'étudiants au PATE	19
Figure 3 : Montants versés aux établissements	19
Figure 4 : Inscription en ATE par région administrative	31
Figure 5 : Stages réalisés par des étudiants des cégeps et collèges privés.....	32
Figure 6 : Stages réalisés pour l'obtention d'une AEC ou d'un DEC	32
Figure 7 : Tendances des réinscriptions de l'ensemble des programmes de formation ATE.....	34
Figure 8 : Diplomation dans le temps requis pour le DEC (3 ans).....	35
Figure 9 : Diplomation 2 ans après le temps requis c'est-à-dire 5 ans après le début de la formation	36

Liste des tableaux

Tableau 1 : Allocation par stage	10
Tableau 2 : Calcul des montants d'allocation	10
Tableau 3 : Questions d'évaluation	14
Tableau 4 : Taux de réponse.....	15
Tableau 5 : Caractérisation des établissements d'enseignement	15
Tableau 6 : Réponse du programme à des besoins réels	20
Tableau 7 : Point de vue sur le soutien fourni par le Ministère et la collaboration dans la mise en œuvre du programme.....	30
Tableau 8 : Situation en emploi	39

Sommaire

La première expérience d’alternance travail-études (ATE) au Québec a été réalisée en 1966 à l’Université de Sherbrooke, dans le domaine de l’ingénierie, en s’inspirant d’expériences menées aux États-Unis et en Angleterre. Lors de la réforme de 1986 portant sur la formation professionnelle et secondaire, l’intérêt pour la mise en place d’une alternance travail-études en formation technique au collégial s’est développé. Il a fallu cependant attendre 1990 pour voir les premières expériences dans ce domaine au collégial. Le gouvernement fédéral a ainsi développé un programme d’alternance travail-études (PATE), qu’il a finalement aboli en 1994. Le PATE pour la formation technique a été annoncé par le gouvernement du Québec en 1998.

Ce programme a une portée pédagogique et professionnelle, et vise à assurer une meilleure intégration des étudiants sur le marché du travail. L’évaluation présentée dans ce rapport porte sur sa pertinence, sa conformité opérationnelle et son efficacité.

Cette évaluation a été réalisée par la Direction adjointe de l’évaluation de programmes et du bureau de projet (DEPBP) du ministère de l’Enseignement supérieur, conformément au cadre d’évaluation validé par la direction responsable du programme, le comité d’évaluation et le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en 2022.

Les différentes questions d’évaluation retenues et la méthodologie adoptée tiennent compte de l’outil d’évaluation de programmes du SCT. Diverses méthodes de collecte et d’analyse de données ont été utilisées. Les informations ont été recueillies au moyen d’entrevues semi-dirigées auprès de personnes qui gèrent le programme, de groupes de discussion et de sondages auprès des étudiants bénéficiaires, de responsables d’entreprises et d’établissements.

Les autres collectes ont été réalisées au moyen de données issues de la reddition de comptes annuelle disponible à la direction responsable du programme, d’une revue documentaire, de données de l’enquête Relance et de statistiques. L’évaluation couvre la période de 2002-2003 à 2020-2021.

Les limites observées au cours de cette évaluation sont liées essentiellement au processus d’établissement du taux de réponse des entreprises et des étudiants sondés.

La synthèse des résultats obtenus se présente comme suit :

- Pertinence : Le programme est pertinent et le gouvernement devrait continuer à y investir.
- Conformité opérationnelle : Le programme est géré conformément aux dispositions prévues dans sa mise en œuvre.
- Efficacité : Le programme est efficace et va au-delà de ses objectifs spécifiques. Il répond à d’autres objectifs stratégiques du Ministère comme le renforcement de l’expérience de travail en région.

Introduction

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a pour mission de soutenir la communauté étudiante et les établissements d'enseignement et promouvoir l'enseignement supérieur afin de contribuer, de façon durable, à l'essor économique, social et culturel du Québec.

Depuis 1998, le MES finance le volet technique du PATE, qui concerne le collégial. Ainsi, des milliers d'étudiantes et d'étudiants (ci-après désignés par le terme « étudiants ») ont pu bénéficier et continuent de bénéficier de ce programme qui alterne entre le volet académique et le volet pratique en entreprise. Le but est de satisfaire leurs besoins, de leur permettre d'acquérir des connaissances pratiques en vue de l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) ou d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et ainsi de faciliter leur insertion sur le marché du travail.

Le PATE est géré par la Direction de la gestion de l'offre et de la formation continue (DGOFC) du Ministère. C'est cette dernière qui a demandé son évaluation. Cette évaluation a été inscrite au Plan pluriannuel d'évaluation 2019-2022. Réalisée en 2022 et en 2023, elle porte sur la pertinence du PATE, sa conformité opérationnelle ainsi que son efficacité au regard des objectifs poursuivis par les établissements scolaires qui font de l'ATE, les entreprises qui reçoivent les étudiants en stage et les étudiants bénéficiaires du programme. Les résultats obtenus serviront à alimenter la réflexion et à éclairer la prise de décision quant à l'amélioration, à la poursuite ou à la réorientation du PATE.

Ce rapport comporte trois parties.

La première partie présente la description du PATE, les besoins qui ont justifié sa création de même que des informations sur ses objectifs, la nature de son intervention, ses intrants, ses activités, ses extrants et les effets attendus.

La deuxième partie décrit la stratégie, le type et les critères d'évaluation (enjeux évaluatifs) ainsi que les questions afférentes, les méthodes de collecte de données et les méthodes d'analyse.

La troisième partie fait état des résultats de l'évaluation. Elle répond aux huit questions liées aux critères de pertinence, de conformité opérationnelle et d'efficacité.

Contexte de l'évaluation

La dernière évaluation du programme d'alternance travail-études date de 2002. Elle avait été demandée par le ministère de l'Éducation (MEQ) à l'époque, conformément au plan ministériel d'évaluation de programme 1999-2002. Elle visait à documenter l'atteinte des objectifs du programme et à évaluer la contribution du Ministère au développement de l'ATE.

Depuis, le programme a continué à être mis en œuvre sans qu'aucune reddition de comptes ne soit effectuée. C'est dans ce contexte que la DGOFC a demandé à la DEPBP d'évaluer la pertinence du PATE de même que sa conformité opérationnelle et son efficacité.

Les informations recueillies devront permettre à la DGOFC de constater l'évolution de la mise en œuvre du PATE depuis sa dernière évaluation et d'ajuster celui-ci au besoin.

1 Présentation du programme et de ses fondements

1.1 Raison d'être et contexte du programme

Le PATE a connu plusieurs évolutions depuis sa première expérience menée dans le domaine de l'ingénierie en 1966 et son extension à la formation professionnelle en 1986 puis à la formation technique en 1998.

Ce programme permet aux étudiants en formation technique d'obtenir une AEC ou un DEC en effectuant une alternance entre les études et le travail. Les stages permettent essentiellement la mise en application des compétences qui ont été développées dans l'établissement scolaire. Ce programme facilite l'intégration au marché du travail une fois la formation terminée.

L'inscription au programme est volontaire et a une visée pédagogique. Son principe est d'alterner les périodes d'études en milieu collégial et les périodes de travail en entreprise. Le travail effectué doit être en lien avec la matière qui a été vue au cours de la période d'études.

Le programme favorise un partenariat entre les collèges et les entreprises dans le but de préparer la relève. Il offre donc la chance à tous ceux qui le désirent de mettre en application rapidement leurs compétences en milieu de travail tout en étant rémunérés. Il permet également aux étudiants de se démarquer auprès d'un employeur. Ce programme s'inscrit dans le contexte actuel marqué par une pénurie de main-d'œuvre, le vieillissement de la population, le besoin de travailleuses et de travailleurs qualifiés ainsi que la forte attraction des talents sur le marché du travail.

1.2 Objectifs

Objectif global

- Assurer une meilleure intégration des étudiants sur le marché du travail.

Objectifs spécifiques

- Offrir un rapprochement entre le milieu scolaire et les entreprises;
- Permettre aux étudiants de mettre en œuvre des compétences acquises dans le cadre d'un programme d'études et de les appliquer en milieu de travail;
- Intégrer de façon alternative, dans les programmes d'études techniques, des séquences en milieu scolaire et des séquences en milieu de travail.

1.3 Nature de l'intervention

Les établissements d'enseignement collégial qui font de l'alternance travail-études reçoivent une aide financière du MES en fonction du nombre de stages (séquences) offerts, et les entreprises participantes sont admissibles à un crédit d'impôt.

Les stages offerts par les employeurs doivent obligatoirement être rémunérés, et ce, au moins au salaire minimum fixé par la loi. Les étudiants qui effectuent un stage sont considérés comme des salariés et donc protégés par la *Loi sur les normes du travail* lorsque ce stage a lieu sur le territoire québécois. Cette loi s'applique, car le stage se déroule dans un contexte de mise en œuvre de compétences et non de développement de compétences. Si l'étudiant désire effectuer un stage hors du Québec, il est soumis aux règles salariales de la province ou du pays d'accueil.

Bénéficiaires directs et parties prenantes

Les premiers bénéficiaires de ce programme sont les établissements d'enseignement collégial qui reçoivent une aide financière du Ministère pour adapter des programmes de formation technique en alternance travail-études. Ce sont ensuite les étudiants qui bénéficient de ces programmes mis en place par les établissements. De plus, les entreprises qui acceptent de participer au programme reçoivent des collèges un soutien leur permettant de recevoir des stagiaires qui ont pu acquérir des connaissances et développer des compétences au cours de leurs études.

1.4 Intrants

Ressources financières

Budget : Le PATE a une enveloppe budgétaire de 4,5 millions de dollars annuellement. Aucun montant n'est versé aux entreprises participantes. Cependant, elles sont admissibles à un crédit d'impôt pour stage en milieu de travail (Revenu Québec).

Montant de base

Un montant de base de 2 000 \$ est accordé aux collèges admissibles pour chaque stage organisé. Ce montant peut atteindre un maximum de 40 000 \$ lorsqu'un établissement offre 20 stages ou plus (voir l'exemple des tableaux 1 et 2).

Allocation selon les stages

En plus du montant de base, une allocation est versée pour les premier, deuxième et troisième stages. Pour chaque stage réalisé par un étudiant, les montants sont les suivants :

Tableau 1 : Allocation par stage

Stage 1	Stage 2	Stage 3
300 \$	750 \$	300 \$

Source : MES, annexe budgétaire S105, 2021-2022.

Si un étudiant réalise deux stages durant ses études, l'établissement obtiendra 1 050 \$. S'il effectue trois stages, l'établissement recevra 1 350 \$.

Ce calcul est effectué pour chaque étudiant et la somme des allocations de stage vient s'ajouter au montant de base pour déterminer la somme totale qu'obtiendra l'établissement en question. Le tableau suivant comporte deux exemples de calcul.

Tableau 2 : Calcul des montants d'allocation

Établissement	Nb Stages 1	Nb Stages 2	Nb Stages 3	Stages année en cours	Allocation de base	Allocation Stage 1	Allocation Stage 2	Allocation Stage 3	Allocation/séquence	Total
Cégep Limoilou	179	136	12	327	40 000 \$	53 700 \$	102 000 \$	3 600 \$	159 300 \$	199 300 \$
Cégep La Pocatière	5	2		7	14 000 \$	1 500 \$	1 500 \$	000 \$	3 000 \$	17 000 \$

Source : Données de la direction responsable du programme, « Somme à verser par organisme ».

Un établissement souhaitant procéder à l'adaptation d'un de ses programmes en vue d'offrir l'ATE peut effectuer une demande auprès du Ministère pour obtenir un versement non récurrent de 10 000 \$.

Ressources humaines

Environ 0,33 équivalent temps complet (ETC) de la direction responsable du programme au MES est chargé de la mise en œuvre du PATE.

1.5 Principales activités du programme

Activités du Ministère

Répondre aux questions sur l'admissibilité des stages;	Analyser les dossiers de stage;
Autoriser les programmes soumis pour le 1^{er} mars;	Préparer les documents pour les demandes de certification de crédits (paiements faits aux établissements) auprès de la Direction du financement du MES;
Confirmer par écrit les programmes autorisés et le financement accordé;	Tenir à jour les annexes budgétaires (secteurs public et privé) permettant de financer l'ATE;
Demander l'extraction des stages d'ATE inscrits dans le système Socrate;	Tenir à jour le guide administratif relatif à la mesure d'ATE;
Traiter l'information extraite;	Analyser les dossiers de stages.
Vérifier la conformité des stages dans le système Socrate.	

Activités des bénéficiaires

■ ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Planifier le recrutement des entreprises;	Rédiger les rapports de visites de stages;
Conclure les ententes tripartites (étudiant-collège-employeur);	Établir les mécanismes et les modalités d'évaluation des apprentissages réalisés en milieu de travail et en assurer le suivi, si nécessaire;
Promouvoir le programme;	Valider l'information transmise par l'employeur sur le nombre d'heures et de semaines de stage;
Délivrer des attestations de participation des entreprises à des activités d'ATE en vue de l'attribution de crédits d'impôt;	- Valider l'admissibilité du stage réalisé; - Recevoir l'évaluation du stage faite par l'entreprise et en assurer le suivi, si nécessaire;
Déclarer les stages dans le système Socrate;	Remplir le formulaire <i>Attestation de participation à un stage de formation admissible</i> (Revenu Québec);
Gérer le budget accordé par le Ministère;	Tenir à jour le dossier de l'étudiant;
Effectuer un suivi auprès des employeurs qui reçoivent ou accueillent des stagiaires;	Rédiger les rapports de visites de stages;
Effectuer un suivi auprès des stagiaires.	Délivrer aux étudiants des attestations de participation à un stage.

■ ENTREPRISES

- Identifier les tâches à réaliser par l'étudiant pour son stage en fonction des connaissances acquises et des compétences développées (mise en œuvre de compétences);
- Superviser les tâches confiées au stagiaire;
- Évaluer le stage fait par l'étudiant;
- Remplir les registres de temps;
- Délivrer aux étudiants des attestations de participation à un stage.

▪ ÉTUDIANTS

- Participer aux activités d'initiation en ATE (activités de formation ou de travail);
- Suivre les formations théoriques dans les établissements;
- Effectuer le stage (mise en pratique, en milieu de travail, des connaissances acquises à l'école);
- Transférer les apprentissages dans la poursuite des études;
- Persévérer dans un programme d'ATE.

1.6 Extrants

Extrants du Ministère

• Montant versé aux établissements d'enseignement;	• Documents de certification de crédit;
• Informations disponibles sur le site Internet portant sur l'ATE (Inforoute, MEQ);	• Extraction des stages d'ATE du système Socrate;
• Documents d'orientation et d'instrumentation pour les établissements d'enseignement et les employeurs.	• Annexes budgétaires mises à jour; • Stages confirmés.

Extrants des bénéficiaires

Établissements d'enseignement	Entreprises	Étudiants
• Ententes tripartites signées;	• Cahier des charges relatif au stage disponible;	• Activités d'initiation réalisées;
• Intégration des informations sur les stages dans le système Socrate;	• Rapport de supervision produit;	• Formations théoriques validées;
• Formulaire <i>Attestation de participation à un stage de formation admissible</i> délivrés;	• Évaluation de l'étudiant stagiaire effectuée;	• Connaissances acquises mises en pratique en entreprise;
• Rapports d'évaluation des stages produits;	• Registres de temps remplis;	• Rémunération du stage;
• Rapports de visites de stages produits;	• Attestations de participation à un stage délivrées.	• Réinscription aux sessions suivantes.
• Dossiers étudiants mis à jour;		
• Attestations de participation à un stage délivrées.		

1.7 Effets

Effets à court terme	Effets à moyen et à long terme
• Augmentation de la visibilité de l'ATE dans la communauté étudiante;	• Meilleure diplomation dans les programmes participants;
• Attractivité des programmes d'études intégrant l'ATE;	• Incitation des entreprises à accueillir un étudiant pour un stage en ATE;
• Augmentation du nombre d'inscriptions à un cheminement d'alternance travail-études;	• Obtention rapide d'un emploi après la délivrance du diplôme et impact sur le temps nécessaire pour devenir autonome dans son poste;
• Augmentation du nombre de programmes d'études offerts en ATE;	• Meilleure intégration des étudiants sur le marché du travail.
• Meilleure persévérance scolaire et plus grande réussite des étudiants.	

2 Méthodologie de l'évaluation

2.1 Objectif de l'évaluation

L'évaluation du PATE visait à répondre aux besoins d'information de la DGOFC sur la pertinence, la conformité opérationnelle et l'efficacité de ce programme depuis sa dernière évaluation, effectuée en 2002.

2.2 Établissement des critères et des questions d'évaluation

Les questions contenues dans le tableau suivant, inspirées de l'outil d'évaluation de programmes du SCT, ont permis de remplir le mandat d'évaluation.

Tableau 3 : Questions d'évaluation

Critères d'évaluation	Questions d'évaluation
Pertinence de l'intervention	1. Les analyses réalisées sur les besoins et le contexte justifient-elles que le gouvernement intervienne ou continue à intervenir ? 2. Le programme est-il cohérent avec la mission, les mandats et les responsabilités du MES et avec les orientations gouvernementales ? 3. Existe-t-il des chevauchements avec d'autres programmes qui visent des besoins comparables ?
Pertinence de la nature de l'intervention :	4. La nature de l'intervention est-elle la plus appropriée pour atteindre les objectifs de l'intervention ?
Conformité opérationnelle :	5. Le programme est-il géré adéquatement et conformément aux règles établies et conditions prévues ?
Efficacité opérationnelle :	6. Les objectifs opérationnels sont-ils atteints ?
Efficacité de l'intervention :	7. Les effets visés par l'intervention sont-ils obtenus? 8. Des effets non intentionnels ont-ils été constatés?

2.3 Méthodes de collecte de données

Différentes méthodes de collecte de données (combinant des données qualitatives et quantitatives) ont été utilisées afin de répondre aux questions d'évaluation retenues. Ainsi, des sondages, des groupes de discussion et des entrevues ont été menés pour collecter les informations pertinentes qui ont permis de répondre à ces questions. En outre, des données administratives, une revue documentaire, les résultats de l'enquête Relance et des données statistiques ont été exploitées et analysées pour apporter des compléments d'information.

Sondage

Le sondage a consisté à administrer des questionnaires destinés aux responsables de l'ATE des établissements participants au programme, les personnes-ressources en ATE dans les entreprises ayant reçu des stagiaires et les étudiants bénéficiaires du programme.

Le sondage aux établissements a été envoyé directement, au moyen du portail CollecteInfo (la plateforme du MES servant à la gestion des sondages), aux directeurs généraux des établissements concernés, qui se sont chargés de le transmettre aux personnes-ressources.

Pour ce qui est du sondage destiné aux étudiants bénéficiaires et aux entreprises participantes, le questionnaire a été acheminé aux gestionnaires des établissements visés parce que le MES ne disposait pas des coordonnées des étudiants et des entreprises.

Pour connaître la population ayant reçu le sondage (étudiants et entreprises), il a été demandé aux gestionnaires d'établissement de répondre à trois questions permettant de déterminer le nombre total d'étudiants et d'entreprises à qui ils avaient transmis le questionnaire. Il en est ressorti que 16 établissements sur 17 l'ont transmis à 722 étudiants et 15 sur 17, à 691 employeurs.

Tableau 4 : Taux de réponse

Destinataire	Envois	Réponses reçues	Taux de réponse
Direction générale des établissements (collèges privés, cégeps, collèges gouvernementaux)	56	43	77 %
Entreprises	691	451	65 % ¹
Étudiants bénéficiaires	722	406	56 % ²

- **Caractérisation des participants**

Les établissements offrant l’ATE sont issus de la plupart des régions administratives du Québec. Le tableau qui suit décrit cette caractérisation.

Tableau 5 : Caractérisation des établissements d’enseignement

Région administrative	Cégeps/région administrative	Collèges privés subventionnés/région administrative	Collèges gouvernementaux/région administrative
	Nombre	Nombre	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	4		1
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	5		
03 Capitale-Nationale	4	3	1
04 Mauricie	2	1	
05 Estrie	3		
06 Montréal	12	1	
07 Outaouais	2		
08 Abitibi-Témiscamingue	1		
09 Côte-Nord	2		
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1		
12 Chaudière-Appalaches	3		
13 Laval	1		
14 Lanaudière	5		
15 Laurentides	2		
16 Montérégie	7		1
17 Centre-du-Québec	2	1	
Total	56³	5	3

Les cégeps offrant l’ATE sont issus de 16 des 17 régions administratives du Québec, les collèges privés, de 4 régions sur 17 et les collèges gouvernementaux, de 3 régions sur 17.

^{1, 2}

Le sondage a été envoyé à 48 gestionnaires d’établissement. Sur ce nombre, 17 ont répondu qu’ils avaient transmis ou non le sondage aux personnes concernées. Ce taux est déterminé à partir de l’hypothèse selon laquelle ceux qui n’ont pas répondu n’ont pas transmis le sondage, ce qui présente quelques limites.

³ Certains Cégeps peuvent avoir des représentations dans plusieurs régions administratives. Raison pour laquelle le nombre total dépasse les 48 cégeps du Québec.

Groupe de discussion et entrevue

Un groupe de discussion a été mené avec neuf représentants d'établissement en vue de recueillir leurs opinions et leurs points de vue sur les sujets à l'étude. Cette démarche qualitative a eu lieu à la suite du sondage et a permis d'approfondir les analyses portant sur les questions retenues et de compléter les réponses fournies dans les questionnaires. Elle a servi à clarifier les sujets abordés au moyen d'une triangulation des sources et des méthodes, et à enrichir la collecte de données en offrant une description détaillée des constats.

Une entrevue a aussi été menée avec un membre de la direction responsable du programme pour effectuer un recoupement de certains constats issus des parties prenantes extérieures au MES.

- **Sélection des participants et caractérisation (population et échantillonnage)**

Les participants au groupe de discussion ont été recrutés par le biais de l'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC). Comme cette association dispose de contacts de responsables des établissements participants, elle a collaboré avec l'évaluateur pour la préparation des rencontres. Ainsi, neuf personnes ont été choisies pour prendre part au groupe de discussion.

- **Grille d'entrevue**

La grille d'entrevue a été préparée en fonction des thèmes et des sous-thèmes retenus. Elle était composée de questions ouvertes qui ont permis aux participants de s'exprimer sur divers sujets. Après l'obtention de leur consentement, les discussions ont été enregistrées puis transcrites en verbatim lors du traitement. La préservation de l'identité des répondants et l'anonymisation des réponses sont garanties dans ce rapport.

Données administratives

Les données administratives et les données issues des systèmes statistiques du MES ont été fournies par les administrateurs du programme. Elles ont permis d'analyser l'efficacité opérationnelle de celui-ci de même que les taux globaux de réinscription, de diplomation et d'insertion en emploi pour les étudiants de l'alternance travail-études et de les comparer à ceux des autres étudiants des mêmes programmes.

Revue documentaire

Une revue documentaire a été nécessaire notamment pour déterminer si d'autres programmes mis en place offrent les mêmes services que l'ATE et comblent les mêmes besoins que ceux auxquels répond le PATE. Elle a aussi permis de vérifier si le mandat et la mission du programme sont en cohérence avec la mission et les orientations du Ministère.

2.4 Analyse des données collectées

Les statistiques descriptives ont permis de traduire les observations en nombres pour des propriétés caractéristiques des répondants ou d'établir une volumétrie des réponses collectées pour certaines questions d'évaluation. Cette analyse a servi à dégager des fréquences et des pourcentages de données issues des réponses des sondages et de données administratives.

Les réponses aux questions ouvertes ont donné lieu à des données qualitatives qui apportent un éclairage sur certaines réponses obtenues lors du sondage. Après la transcription intégrale de ces données, l'analyse a débuté par un codage à travers les grilles d'analyse⁴, produites à partir des thèmes tirés des indicateurs de la matrice d'évaluation et du contenu de la transcription des groupes de discussion et des entrevues. Une analyse de contenu a consisté à traiter les données narratives de manière à en découvrir les faits saillants et à en dégager des tendances.

L'analyse des données opérationnelles s'est faite sur Excel. Les doublons ont été éliminés dans certains cas et, par la suite, des fréquences ont été établies et des diagrammes ont été produits pour illustrer les tendances.

Analyse comparative par rapport à l'évaluation de 2002

Pour certaines données, une analyse comparative des résultats de la présente évaluation et de ceux de celle effectuée en 2002 a permis de tirer des conclusions sur l'évolution de certains paramètres du programme.

⁴ Voir les annexes 2, 3, 4 et 5.

3 Résultats de l'évaluation et analyse évaluative

Au total, huit questions d'évaluation ont permis de répondre aux critères retenus. Les résultats de l'évaluation ont été présentés à la suite de la triangulation de toutes les informations recueillies par l'entremise des différentes méthodes de collecte de données.

3.1 Pertinence du programme d'ATE

3.1.1 Pertinence de l'intervention

Question 1 : Les analyses réalisées sur les besoins et le contexte justifient-elles que le gouvernement intervienne ou continue à intervenir ?

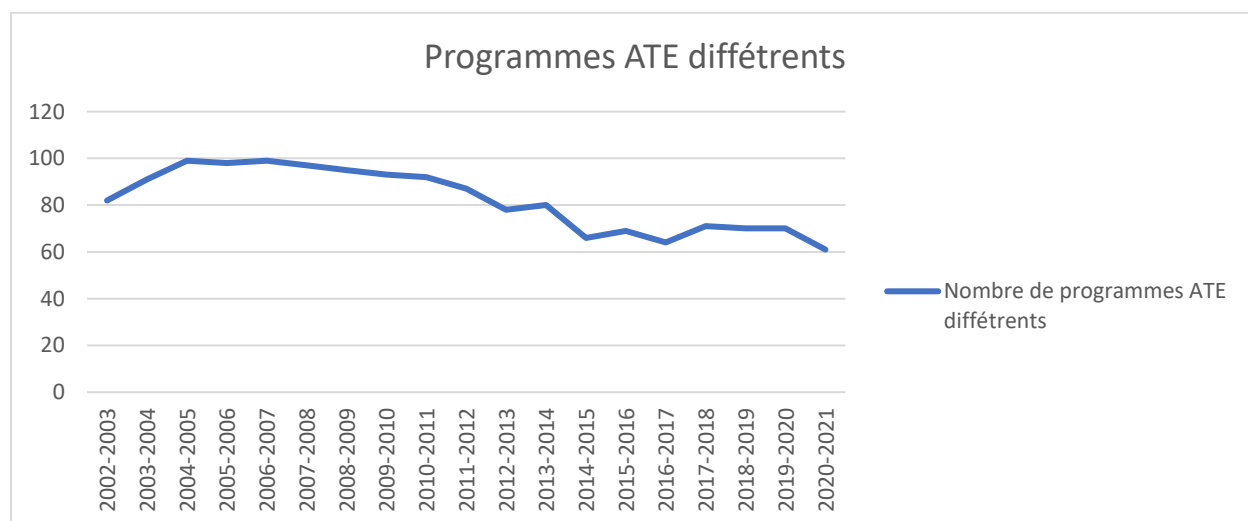
3.1.1.1 Analyse des besoins

- Persistance des besoins

Les programmes d'ATE différents sont des programmes qui répondent à un besoin, et ont fait l'objet d'inscriptions d'élèves au cours de l'année.

Selon le rapport d'évaluation produit en 2002, le nombre de programmes d'ATE différents en formation technique est passé de 37 en 1997-1998 à 78 en 2001-2002. À partir de 2002, ce nombre a connu une évolution légèrement décroissante, comme l'atteste la figure 1.

Figure 1 : Évolution du nombre de programmes d'ATE différents



Au cours de ces périodes, certains nouveaux programmes ont été créés dans des établissements. La décision de créer des programmes est prise par l'établissement scolaire, qui en évalue le besoin. La demande est ensuite transmise au Ministère en remplissant un formulaire prévu à cet effet. Une fois le programme approuvé par ce dernier, l'établissement bénéficie des avantages liés au statut de ce programme.

La légère diminution observée des programmes d'ATE différents n'a pas altéré la croissance du nombre d'inscriptions constatée au cours des dernières années (à l'exclusion de la période de la pandémie de COVID-19). En effet, le nombre d'étudiants inscrits aux programmes d'ATE a connu une évolution croissante, passant de 3 269 inscrits en 2016-2017 à 3 737 en 2019-2020 (avant la pandémie). Cette observation est corrélée avec une augmentation des sommes allouées au cours de la même période, avant une diminution notée en 2020-2021 (voir les figures 2 et 3 ci-dessous).

Figure 2 : Évolution du nombre d'étudiants au PATE

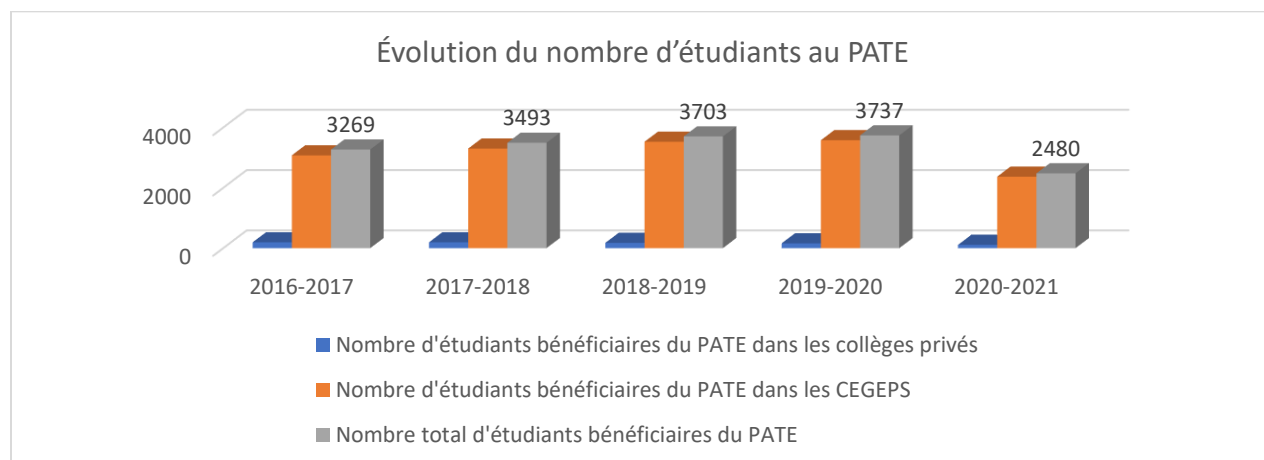
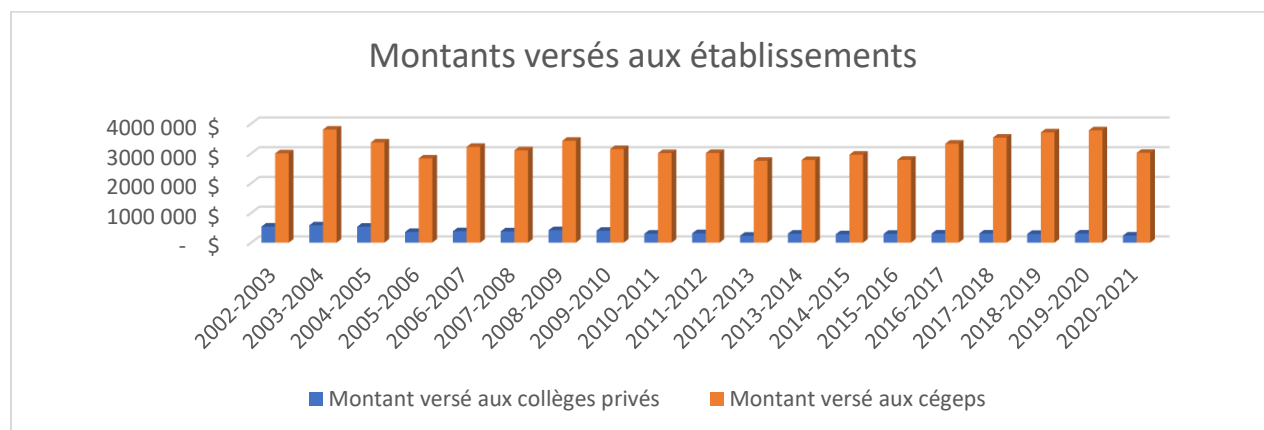


Figure 3 : Montants versés aux établissements



Au fil des années, la persistance du besoin de l’alternance travail-études se traduit donc essentiellement par le nombre de programmes de ce type offerts, qui reste quand même assez élevé, mais surtout par le nombre croissant d’inscriptions à ces programmes, qui montre leur attractivité et leur contribution au parcours de leur clientèle.

Les données du sondage vont dans le même sens. En effet, pour 98 % des employeurs sondés, le besoin de permettre aux étudiants de mettre en application les compétences développées à l’école pendant leur stage et de mieux intégrer le marché du travail par la suite est encore une réalité.

Pour une très grande majorité des responsables d’établissement et des employeurs sondés, le programme répond à des besoins réels des étudiants, des entreprises et des établissements, comme l’atteste le tableau suivant :

Tableau 6 : Réponse du programme à des besoins réels

Responsables d’établissement sondés				Employeurs sondés			
Besoins réels	Pour les étudiants	Pour les employeurs	Pour les établissements	Réponse	Pour les étudiants	Pour les employeurs	Pour les établissements
Oui	86 %	90 %	76 %	Oui	89 %	72 %	82 %
En partie	14 %	10 %	21 %	En partie	10 %	26 %	17 %
Non			2 %	Non	1 %	2 %	1 %

Réponse à la question 1 : Les analyses réalisées sur les besoins et le contexte justifient-elles que le gouvernement intervienne ou continue à intervenir ?

Il est pertinent pour le gouvernement de continuer à intervenir en soutenant l’alternance travail-études compte tenu de la persistance du besoin observé à cet égard et de l’intérêt constaté chez les étudiants, dont le nombre d’inscriptions aux programmes d’ATE ne cesse de croître, et ce, malgré la tendance à la baisse du nombre de programmes d’études participants.

3.1.1.2 Analyse de la cohérence

Question 2 : Le programme est-il cohérent avec la mission, les mandats et les responsabilités du MES et avec les orientations gouvernementales?

Le tableau suivant présente les liens de cohérence entre le programme et la mission ainsi que la vision du Ministère.

Mission et vision du MES	Liens avec le PATE
Mission : Soutenir la communauté étudiante et les établissements d'enseignement et promouvoir l'enseignement supérieur afin de contribuer, de façon durable, à l'essor économique, social et culturel du Québec.	Le PATE vise à permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances pratiques dans leur domaine d'études tout en continuant de suivre des cours théoriques alternativement, ce qui leur permet d'être compétitifs sur le marché du travail. Le PATE soutient donc la communauté étudiante tout en contribuant à l'essor économique par le travail des étudiants et le développement rapide de leurs compétences pratiques.
Vision : L'accès, la réussite et l'excellence en enseignement supérieur pour tous, au cœur de nos actions.	Les étudiants diplômés de l'ATE réussissent à intégrer le monde du travail grâce à l'expérience pratique et au savoir-être acquis pendant leur formation. Ils contribuent ainsi à l'économie du Québec.

Le programme a pour objectif principal de permettre une meilleure intégration des étudiants sur le marché du travail après l'obtention du diplôme. L'inscription à l'ATE est volontaire. Le programme vise donc à répondre au besoin spécifique d'une formation offrant une alternance entre les études et des stages à ceux qui le choisissent. Une fois achevée, cette formation est un atout qui permet d'intégrer le marché du travail et de contribuer ainsi à l'économie du Québec.

L'objectif du PATE s'inscrit résolument dans la mission et la vision du Ministère.

Réponse à la question 2 : Le programme est-il cohérent avec la mission, les mandats et les responsabilités de l'organisation et avec les orientations gouvernementales ?

Le programme est cohérent avec la mission, les mandats et les responsabilités du Ministère. Il contribue à l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques chez l'étudiant pour une meilleure intégration au marché du travail.

3.1.1.3 Analyse des chevauchements

Question 3 : Existe-t-il des chevauchements avec d'autres programmes qui visent des besoins comparables?

Des caractéristiques du PATE ont été comparées avec celles d'autres programmes en vue de mesurer certains chevauchements éventuels.

Principales caractéristiques du PATE et d'autres interventions

Programmes	Entités responsables	Principales caractéristiques
Programme d'alternance travail-études	Ministère de l'Enseignement supérieur (Québec)	Objectif global : Assurer une meilleure intégration des étudiants sur le marché du travail. Objectifs spécifiques : • Offrir un rapprochement entre le milieu scolaire et les entreprises; • Permettre aux étudiants de mettre en œuvre des compétences acquises dans le cadre d'un programme d'études et de les appliquer en milieu de travail ; • Intégrer de façon alternative dans les programmes d'études techniques, des séquences en milieu scolaire et des séquences en milieu de travail. Clients cibles : • Établissements d'enseignement supérieur offrant l'ATE ; • Étudiants qui fréquentent un programme d'ATE ; • Entreprises qui emploient des étudiants pour la pratique professionnelle. Moyens d'intervention : Aide financière aux établissements, stages rémunérés pour les étudiants et crédits d'impôt pour les entreprises. Budget : 4,5 millions de dollars offerts annuellement par le gouvernement du Québec (MES). Un montant de base de 2 000 \$ est accordé aux collèges admissibles pour chaque stage organisé. Ce montant peut atteindre un maximum de 40 000 \$ lorsqu'un établissement offre 20 stages ou plus. En plus du montant de base, le MES offre 300 \$ pour le premier stage, 750 \$ pour le deuxième stage et 300 \$ pour le troisième. Durée : Minimum de deux phases d'alternance. Diplôme : AEC ou DEC.

Programmes	Entités responsables	Principales caractéristiques
Apprentissage intégré au travail	Enseignement coopératif et apprentissage intégré au travail	Objectif : L'apprentissage intégré au travail (AIT) est une forme d'enseignement expérientiel pédagogique qui intègre aux études postsecondaires des expériences d'apprentissage de qualité effectuées en milieu de travail ou dans un cadre pratique⁵. L'AIT peut se dérouler dans le cadre d'un cours ou d'un programme et implique la réalisation d'objectifs d'apprentissage liés à l'employabilité, à l'agentivité, au transfert des connaissances et des compétences de même qu'à l'apprentissage tout au long de la vie. Clientèles cibles : Les expériences d'AIT comprennent un partenariat engagé d'au moins un établissement postsecondaire, d'une organisation d'accueil et d'un étudiant. Formes : Les modèles d'AIT prennent de l'ampleur partout à travers le monde, et ce, sous différentes formes pratiques. Au Canada, le modèle élaboré par l'organisme Enseignement coopératif et apprentissage intégré au travail (ECAIT) et choisi par le gouvernement fédéral compte neuf formes d'AIT, chacune avec ses spécifications (voir l'annexe 7). L'ATE se présente comme une forme d'AIT (stage de courte durée).
Programme « Accueillez un stagiaire ⁶ »	Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)	Objectif : Le programme de subvention « Accueillez un stagiaire » vise à combler les besoins de main-d'œuvre. Il offre des subventions salariales et un service d'accompagnement personnalisé pour l'intégration de stagiaires de première année et l'inclusion de stagiaires issus de la diversité. Ce programme est accessible à toutes les entreprises québécoises, tant francophones qu'anglophones, et ce, peu importe leur taille, leur secteur d'activité ou leur région administrative. Clientèles cibles : • Organismes à but non lucratif ou entreprises privées; • Stagiaires (cégeps, collèges ou universités) issus de la diversité ou étudiants de première année (programmes d'études obligatoires ou optionnels); • FCCQ; • Établissements d'enseignement offrant l'AIT. Moyen d'intervention : Subvention. • Jusqu'à 50 % du salaire brut de chaque stagiaire admissible, pour un maximum de 5 000 \$ par étudiant ; • Jusqu'à 70 % du salaire brut de chaque stagiaire issu de la diversité ou étudiant de première année, pour un maximum de 7 000 \$. N. B. : Seule l'entreprise reçoit une subvention en vue de payer le salaire de l'étudiant stagiaire. Budget : Pour l'année 2021-2022, la FCCQ s'est vu allouer un budget de 30 millions de dollars pour soutenir quelque 4 000 expériences de

⁵ <https://cewilcanada.ca/CEWILFR/CEWIL-FR/About-Us/Work-Integrated-Learning.aspx>

⁶ <https://pratiquesrh.com/fr/accueillez-un-stagiaire>

Programmes	Entités responsables	Principales caractéristiques
		stage réalisées au sein d'entreprises québécoises (subvention fédérale). Diplôme : Diplôme d'études collégiales ou universitaires.
Régime coopératif	Université de Sherbrooke Université du Québec en Outaouais École de technologie supérieure Polytechnique Montréal Université Concordia Université Laval Ces établissements offrent aussi des stages, qu'il s'agisse de stages coopératifs (donc toute l'année) ou de stages offerts seulement l'été (format de l'ATE). Il est à noter qu'à l'Université Concordia, à l'Université de Montréal et à l'Université McGill, les stages de type « AIT » sont en pleine expansion.	Objectif : Le régime coopératif est une méthode de formation qui prépare l'étudiant à exercer graduellement l'activité professionnelle à laquelle il est destiné. Grâce à des stages réalisés en alternance avec les trimestres d'études, il favorise grandement l'intégration sur le marché du travail. Les programmes d'études concernés permettent d'acquérir une formation de base dans leur domaine. Les stages exigés permettent de s'initier, assez tôt dans la formation et à plusieurs reprises, aux réalités de l'intervention. La formation est centrée sur l'intégration de la théorie et de la pratique. Ce parcours permet de réaliser des stages rémunérés dans les programmes visés. À la fin du passage au sein du régime coopératif, l'étudiant accumule de l'expérience professionnelle qui facilitera son entrée sur le marché du travail. Clientèles cibles : Étudiants, entreprises et universités. Moyens d'intervention : Stages rémunérés pour les stagiaires, crédits d'impôt pour les entreprises et subventions offertes aux entreprises. Les entreprises privées établies au Québec peuvent avoir droit à un crédit d'impôt représentant de 30 % à 50 % (Revenu Québec) du salaire de l'étudiant, selon le cas, et une partie du salaire de la personne qui le supervise. Les entreprises canadiennes et les organismes à but non lucratif bénéficient, de la part de plusieurs organismes mandataires⁷, de subventions qui peuvent couvrir de 50 % à 75 % du salaire du stagiaire. Pour les entreprises privées québécoises, une fois la subvention salariale reçue, les sommes résiduelles peuvent être considérées pour l'attribution du crédit d'impôt provincial. Rémunération : Les stagiaires rémunérés sont considérés comme des travailleuses et des travailleurs de l'établissement qui paie le stage et ils ont les mêmes droits et obligations que les autres travailleuses et travailleurs de l'établissement. Durée : De 3 à 5 stages rémunérés pour les programmes du 1^{er} cycle (baccalauréat), variant selon les programmes d'études. Un seul stage au 2^e cycle (diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS] ou

⁷ Programme « Accueillez un stagiaire », Fédération des chambres de commerce du Québec, Emploi et Développement social Canada, Programme de placement de talents et Programme de stage en entreprise d'ECO Canada.

Programmes	Entités responsables	Principales caractéristiques
		maîtrise). La durée visée des stages est de 15 semaines, mais elle peut être de 12 à 17 semaines. Diplôme : Baccalauréat, DESS ou maîtrise.

Comparaison du PATE aux autres interventions ciblées

Critères de comparaison	Analyse
Domaine d'intervention	PATE : Ce programme est offert au collégial pour des formations techniques menant à l'obtention d'une AEC ou d'un DEC. Il permet aux étudiants de mettre en œuvre des compétences développées dans le cadre d'un programme d'études et de les appliquer en milieu de travail. AIT : Il existe neuf formes d'AIT (stage d'apprenti, stage coopératif, entrepreneuriat, stage de travail de longue durée, apprentissage par le service communautaire, projets et recherche-communauté/industrie, stage de courte durée-placement en milieu pratique, stage clinique ou pratique dans un milieu professionnel obligatoire, stage de travail de courte durée). Programme « Accueillez un stagiaire » : Ce programme de subvention est accessible aux entreprises québécoises francophones et anglophones, peu importe leur taille, leur secteur d'activité ou leur région administrative, qui reçoivent des étudiants d'établissements d'enseignement offrant l'AIT en vue de combler des besoins de main-d'œuvre. Régime coopératif : Il concerne la formation qui alterne entre les études et les stages à tout moment de l'année (été, automne et hiver) dans les programmes universitaires. Il permet aux étudiants d'allier la théorie et la pratique dans leur domaine de formation. Les entreprises impliquées sont tenues de confier aux étudiants de réels mandats dans leur domaine d'études.
Entente tripartite	PATE : Une entente officielle est signée par l'établissement, l'entreprise et l'étudiant pour le bon fonctionnement du stage, soit le formulaire ATE-40, <i>Protocole d'entente tripartite</i>. AIT : Les expériences d'AIT comprennent un partenariat engagé d'au moins un établissement postsecondaire, une organisation d'accueil et un étudiant. Programme « Accueillez un stagiaire » : Des documents sont exigés par les trois parties prenantes (établissements, entreprises et étudiants) dans le processus de dépôt de dossier et de versement de la subvention : l'accord de l'étudiant, l'attestation de l'établissement, l'entente de subvention signée, les informations bancaires de l'entreprise, etc. Régime coopératif : La formule du régime coopératif lie les étudiants aux deux entités concernées, soit les universités et les entreprises, par un contrat.
Moyen d'intervention	PATE : Aide financière aux établissements, crédits d'impôt pour les entreprises et stages rémunérés pour les étudiants. Programme « Accueillez un stagiaire » : Subvention versée à l'entreprise pour couvrir le salaire de l'étudiant stagiaire.

Critères de comparaison	Analyse
	Régime coopératif : Crédits d'impôt pour les entreprises et stages rémunérés pour les stagiaires.
Cible d'intervention	• Établissements d'enseignement collégial ou universitaire • Entreprises • Étudiants
Budget	PATE : Un montant de 4,5 millions de dollars est versé annuellement par le gouvernement du Québec. Un montant de base de 2 000 \$ est accordé aux collèges admissibles pour chaque stage organisé. Ce montant peut atteindre un maximum de 40 000 \$ lorsqu'un établissement offre 20 stages ou plus. De plus, un montant de 300 \$ est offert pour le premier stage, un montant de 750 \$, pour le deuxième stage et un montant de 300 \$, pour le troisième. Programme « Accueillez un stagiaire » : Pour l'année 2021-2022, la FCCQ s'est vu allouer un budget de 30 millions de dollars visant à soutenir quelque 4 000 expériences de stage réalisées au sein d'entreprises québécoises (subvention fédérale).
Durée et nombre des pratiques professionnelles	PATE : Le minimum est de deux phases d'alternance travail-études et le nombre d'heures effectuées en milieu de travail doit équivaloir à au moins 20 % de la durée totale. Régime coopératif : La durée visée est de 15 semaines, mais elle peut être de 12 à 17 semaines.

Les différentes interventions présentent une synergie entre le milieu scolaire et le milieu de travail, ce qui permet de développer une main-d'œuvre qualifiée prête à s'insérer sur le marché du travail. Si le PATE concerne les programmes techniques, le régime coopératif est universitaire et l'AIT est liée à l'enseignement postsecondaire. De par la définition des différentes formes d'AIT, selon l'organisme ECAIT, le PATE (stage de courte durée et placement en milieu pratique) et le régime coopératif provincial sont des formes d'AIT.

La mise en œuvre du PATE peut chevaucher le programme « Accueillez un stagiaire » dans la mesure où l'entreprise reçoit un stagiaire inscrit à un programme d'ATE. Dans ce cas, l'entreprise aura droit à une subvention fédérale et au crédit d'impôt du Québec pour le même stagiaire.

Réponse à la question 3 : Existe-t-il des chevauchements avec d'autres programmes qui visent des besoins comparables ?

Le PATE et le régime coopératif sont deux formes d'AIT. Le PATE concerne les programmes collégiaux et le régime coopératif est universitaire. Le PATE peut chevaucher le programme fédéral « Accueillez un stagiaire » si l'entreprise reçoit un stagiaire inscrit à un programme d'ATE.

3.1.2 Pertinence de la nature de l'intervention

Question 4 : La nature de l'intervention est-elle la plus appropriée pour l'atteinte des objectifs de l'intervention ?

Le rapport d'évaluation de 2002 mentionne ce qui suit :

« Le problème à l'origine du Programme de soutien financier à l'ATE, lancé en 1998-1999, était que l'alternance travail-études, même si elle était perçue positivement pour plusieurs motifs et par plusieurs acteurs, risquait de disparaître graduellement du monde de la formation professionnelle et technique pour des raisons financières. »

Si l'incertitude à l'égard d'un financement prédisposait le programme à disparaître, force est de constater qu'il continue d'être offert et que la formule du mode de financement a évolué depuis 2002. À cette époque, durant les deux premières années, l'allocation de base était de 15 000 \$ par établissement recevant de 15 à 29 étudiants dans un programme d'ATE et de 30 000 \$ pour les établissements comptant 30 étudiants ou plus. En 2001-2002, l'allocation de base a été modifiée pour introduire les strates suivantes en fonction du volume d'activités d'ATE offertes dans les divers établissements :

- de 15 à 30 étudiants en ATE (15 000 \$);
- de 31 à 50 étudiants en ATE (30 000 \$);
- de 51 à 100 étudiants en ATE (45 000 \$);
- de 101 à 150 étudiants en ATE (60 000 \$);
- de 151 à 200 étudiants en ATE (75 000 \$);
- 201 étudiants en ATE ou plus (90 000 \$).

La formule actuelle de l'ATE permet aux établissements d'enseignement collégial de recevoir un financement du MES, soit un montant de base et un montant établi en fonction du nombre de stages, comme il est spécifié dans la section « Intrants ». En outre, les entreprises participantes sont admissibles à un crédit d'impôt. Quant aux stagiaires, ils sont obligatoirement rémunérés et reçoivent au moins le salaire minimum fixé par la loi.

Le sondage effectué a permis de recueillir les points de vue du milieu sur ce mode de financement. Pour 45 % des responsables d'établissement interrogés, le mode de financement dans sa forme actuelle (aide financière du Ministère aux établissements et crédits d'impôt accordés aux entreprises) est efficace ou très efficace pour permettre aux étudiants de faire un stage et d'appliquer les connaissances acquises en milieu de travail. Pour 53 % des responsables d'établissement, ce mode de financement est moyennement efficace. Quant aux employeurs sondés, 77 % considèrent que celui-ci est efficace ou très efficace pour permettre aux étudiants de réaliser un stage. En outre, 60 % des employeurs estiment que le crédit d'impôt offert par le gouvernement est un incitatif en faveur de leur participation au programme.

Si les réponses au sondage semblent approuver ce mode de financement, les points de vue recueillis lors du groupe de discussion sont beaucoup plus mitigés. Les personnes interrogées estiment certes que le financement est important pour la poursuite du programme. Cependant, elles le jugent insuffisant et proposent qu'il suive les mécanismes d'indexation compte tenu de la qualité des services offerts et des dépenses qui augmentent dans les établissements. D'autres constatent même que les établissements accusent un déficit avec ce programme compte tenu des charges qui sont plus élevées que les ressources disponibles et du fait que le financement ne devient intéressant que lorsqu'il est combiné avec la subvention fédérale⁸.

« En 2019, le gouvernement canadien s'est engagé à investir 631,2 millions sur 5 ans afin que les étudiants aient accès à des occasions d'apprentissage intégré au travail, et ce, par le biais du programme de stages pratiques pour étudiants et du programme d'apprentissage innovant intégré au travail⁹. »

Précisions sur les frais imposés par des établissements pour l'ATE

Certains établissements imposent des frais supplémentaires pour l'ATE. Ces frais varient d'un établissement à l'autre et peuvent être liés à l'inscription aux programmes ou aux stages. En effet, selon les informations recueillies dans le groupe de discussion, des établissements estiment que ces frais sont indispensables à la bonne marche de l'ATE. Ils permettent notamment d'assurer une meilleure qualité de l'offre de services et d'assurer l'effectivité du stage. Si, pour des établissements, ces frais sont peu élevés, pour d'autres, ils peuvent aller jusqu'à 360 \$ par étudiant pour la réalisation d'un stage.

D'autres responsables d'établissement affirment que ces frais sont exagérés pour les étudiants de l'ATE et qu'ils pourraient constituer un frein à l'inscription. Ils préconisent que le Ministère analyse des modalités visant à réduire les impacts négatifs de ces frais ou à abolir cette pratique.

Des étudiants sondés vont dans ce sens. Presque la moitié (49 %) affirment que leurs établissements imposent des frais pour l'inscription en ATE. De plus, 58 % de ces répondants estiment que ces frais pourraient être un facteur de découragement quant au choix d'un programme d'ATE.

Si, pour le Ministère, ces frais ne sont pas illégaux, force est de constater qu'ils pourraient avoir un impact au regard de l'atteinte des objectifs du PATE.

Réponse à la question 4 : La nature de l'intervention est-elle la plus appropriée pour atteindre les objectifs de l'intervention ?

Les frais engagés par le Ministère pour le PATE (financement et crédits d'impôt) sont toujours pertinents pour la continuité du programme et contribuent à l'atteinte de ses objectifs. Cependant, ils semblent insuffisants et nécessitent une réorganisation par rapport aux autres frais que les établissements imposent aux étudiants.

⁸ Le gouvernement fédéral accorde une subvention salariale aux entreprises qui reçoivent des stagiaires (programme « Accueillez un stagiaire »).

⁹ L'apprentissage intégré au travail (AIT) au sein des établissements d'enseignement postsecondaire du Québec. *Des défis à relever, des opportunités et une réponse aux enjeux de main-d'œuvre.*

3.2 Conformité des activités de mise en œuvre du programme avec les conditions prévues

Question 5 : Le programme est-il géré adéquatement et conformément aux règles établies et aux conditions prévues?

Entente tripartite et collaboration

Il ressort du sondage effectué que, pour 95 % des responsables d'établissement, les conditions de l'entente tripartite sont respectées par les différentes parties et que, pour 99 % des représentants d'employeurs, l'ensemble des conditions de collaboration sont remplies par toutes les parties prenantes. Les employeurs, quant à eux, sont tout à fait d'accord ou plutôt en accord (93 %) avec le fait que l'entente tripartite est respectée.

Délais administratifs

Tous les responsables d'établissement sondés (100 %) considèrent que les délais administratifs (dépôt de demande, formulaire et attestation de stage) sont respectés.

Conditions d'admissibilité

Pour qu'un programme soit offert en ATE, les conditions présentées à l'annexe 6 doivent être respectées par l'établissement qui en fait la demande. Le MES se charge de vérifier l'exactitude de toutes les informations fournies avant de permettre la formule de l'ATE pour ce programme. Ainsi, tous les programmes d'ATE différents offerts par les établissements satisfont aux conditions établies.

Communication relative au programme et promotion de celui-ci

Les représentants d'entreprise affirment avoir eu connaissance du programme grâce aux collègues qui en ont fait la promotion ou par des étudiants lors de demandes de stages. Les responsables d'établissement, pour leur part, disent faire de la promotion du programme auprès de la communauté étudiante par divers moyens (site Web, tournées dans les classes, séances d'information, encart publicitaire, etc.).

La direction responsable du programme a confirmé que le Ministère avait entrepris certaines activités de promotion du programme, mais que le plus gros travail sur ce plan se fait principalement par les établissements qui en sont responsables et l'ACDEC.

Réponse à la question 5 : Le programme est-il géré adéquatement et conformément aux règles établies et aux conditions prévues ?

Dans l'ensemble, les conditions de l'entente tripartite sont bien respectées de même que les délais administratifs de mise en œuvre du programme et les conditions d'admissibilité. Le programme est bien connu des parties prenantes et chacune d'elles utilise les canaux appropriés dont elle dispose pour en faire la promotion.

Toutefois, le Ministère pourrait fournir plus de soutien informationnel sur les changements apportés au programme.

Tableau 7 : Point de vue sur le soutien fourni par le Ministère et la collaboration dans la mise en œuvre du programme

Employeurs sondés					
	Tout à fait d'accord	Plutôt en accord	Neutre	Plutôt en désaccord	Très en désaccord
Il y avait une bonne collaboration entre nous, l'étudiant et l'établissement d'enseignement.	68 %	26 %	4 %	1 %	1 %
Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits de notre collaboration avec les établissements d'enseignement.	62 %	33 %	4 %	0 %	1 %

Les résultats obtenus montrent qu'une très grande majorité des employeurs sondés sont tout à fait d'accord ou plutôt en accord avec le fait qu'il existait une bonne collaboration entre eux, les étudiants et les établissements, et qu'ils en sont satisfaits.

Les responsables des établissements ayant participé au groupe de discussion estiment toutefois que le Ministère n'aurait pas communiqué suffisamment aux collèges les implications des changements en lien avec la santé et la sécurité au travail.

3.3 Efficacité du PATE

3.3.1 Efficacité opérationnelle

Question 6 : Les objectifs opérationnels sont-ils atteints?

Pour répondre à cette question, l'ensemble des résultats des actions menées pour la mise en œuvre du programme sont présentés dans cette section. Les figures 4, 5 et 6 indiquent les régions administratives dans lesquelles sont offerts des programmes d'ATE et le nombre de stages réalisés.

Figure 4 : Inscription en ATE par région administrative

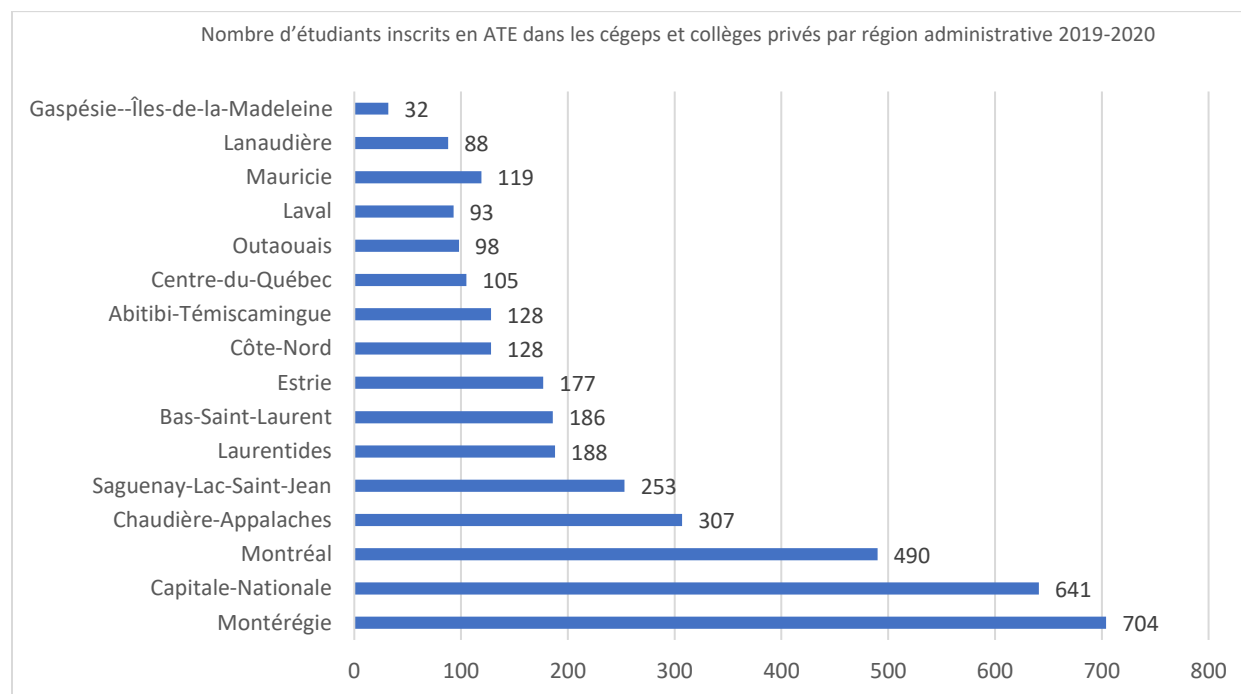


Figure 5 : Stages réalisés par des étudiants des cégeps et collèges privés

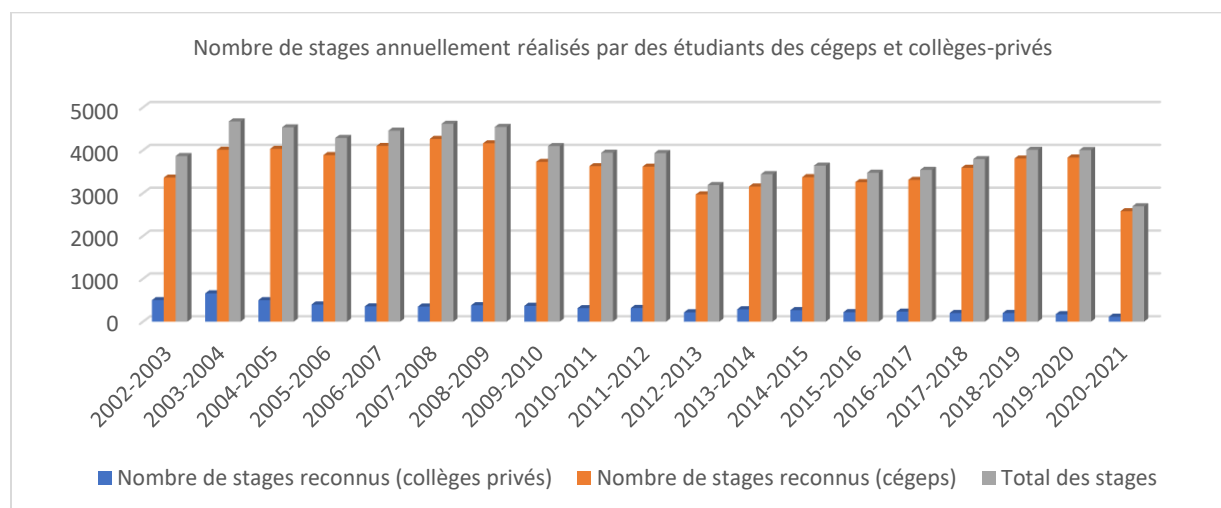
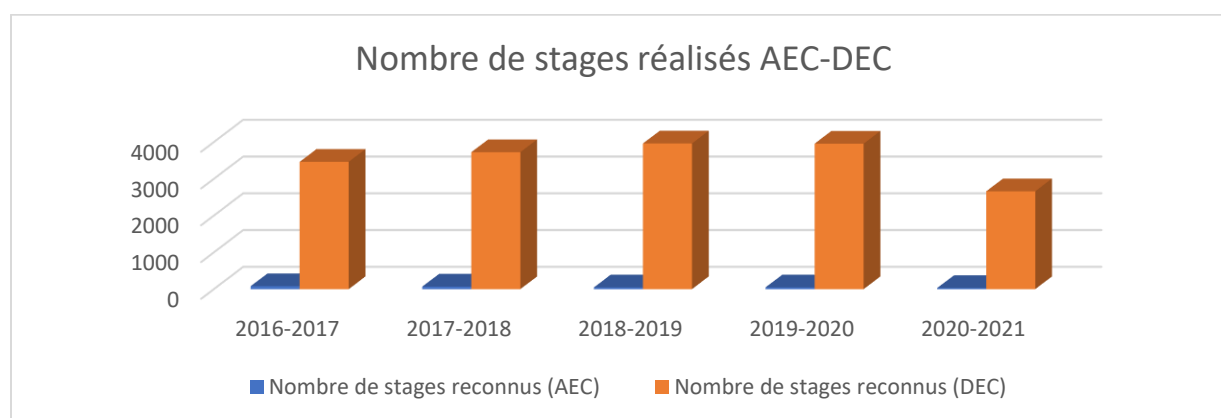


Figure 6 : Stages réalisés pour l'obtention d'une AEC ou d'un DEC



Le programme connaît une bonne participation des cégeps dans toutes les régions du Québec : 16 régions administratives sur 17 ont enregistré des inscriptions d'étudiants en ATE en 2019-2020, comme le montre la figure 4. Les stages effectués en vue de l'obtention d'un DEC sont plus nombreux que les stages visant une AEC. Il en est de même pour les stages réalisés par des étudiants des collèges privés, dont le nombre est mineur par rapport à ceux effectués par des étudiants des cégeps (figures 5 et 6). Cela est lié au faible nombre de collèges privés qui participent au PATE (tableau 5).

Il est à noter que le nombre de stages a connu une croissance entre 2016-2017 et 2019-2020 (avant de subir une diminution en 2020-2021 à cause de la pandémie de COVID-19).

Les objectifs opérationnels fixés dans le cadre de l'évaluation de 2002 (accroître de 2 000 le nombre d'inscriptions en ATE et faire passer de 4 000 à 6 000 le nombre de participants à la formation professionnelle et technique) ont permis d'établir un degré d'atteinte de ces objectifs, ce qui n'a pas été le cas au cours de la présente évaluation. Cependant, il faut remarquer la tendance croissante du nombre d'étudiants qui s'inscrivent en ATE.

Réponse à la question 6 : Les objectifs opérationnels sont-ils atteints ?

Le programme enregistre chaque année des milliers d'inscriptions aux formations et aux stages offerts dans presque toutes les régions administratives du Québec. L'aspect « expérience de travail en région » est intéressant et rejoint les objectifs stratégiques du Ministère. La majorité des cégeps participent au programme. Un effort supplémentaire est à fournir pour encourager les collèges privés à y prendre part.

3.3.2 Efficacité de l'intervention

Question 7 : Les effets visés par l'intervention sont-ils obtenus?

Cette section, qui porte sur les effets du programme, recense l'ensemble des données recueillies au cours des sondages, des groupes de discussion et des entrevues ainsi que les données de l'enquête Relance et les données statistiques. L'analyse de l'efficacité de l'intervention s'est faite autour des dimensions de l'attractivité du programme, de la diplomation, de la contribution de la nature de l'intervention, du rendement des étudiants en situation d'emploi, et de l'insertion sur le marché du travail.

Attractivité du programme

▪ Réponse des responsables d'établissement sondés

Réponse	Oui	Non
L'ATE rend plus attractifs les programmes participants.	79 %	21 %

▪ Réponse des étudiants sondés

	Tout à fait d'accord	Plutôt en accord	Ne sais pas / Ne s'applique pas	Plutôt en désaccord	Très en désaccord
La réalisation de stages est un grand incitatif pour l'inscription au PATE.	61 %	28 %	5 %	5 %	1 %

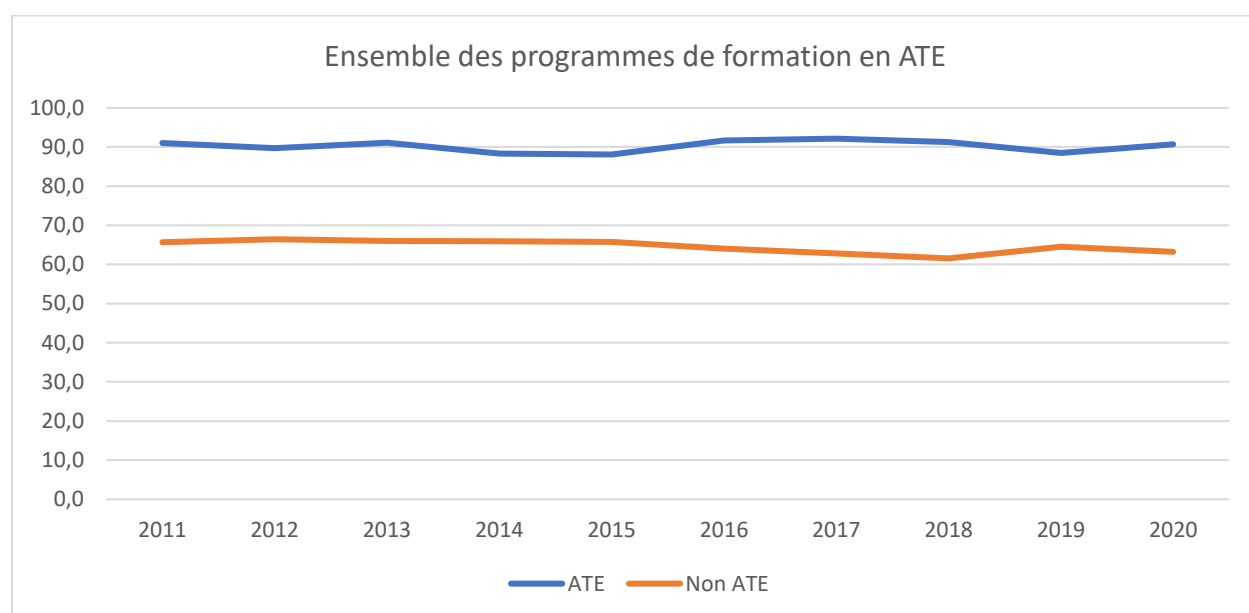
Pour une très grande majorité des responsables d'établissement sondés, l'ATE est plus attractive que les programmes ordinaires. Les réponses des étudiants sondés suivent cette logique. Une très grande majorité d'entre eux sont au moins plutôt en accord avec le fait que la réalisation de stages est un incitatif important en faveur du choix d'un programme d'ATE. En outre, le nombre d'inscriptions en ATE a augmenté entre 2016-2017 et 2019-2020, ce qui démontre l'intérêt grandissant pour le programme chez les étudiants.

Les groupes de discussion confirment cette attractivité et indiquent que la formule de l'ATE incite les étudiants à trouver un emploi en lien avec leur programme d'études. Les étudiants sont de plus en plus intéressés par la cohérence entre ce qui se fait en classe et ce qui se fait pendant leur période de stage.

Des experts en contenu adapteraient certains programmes en fonction de réalités vécues par les étudiants sur le terrain. Ainsi, le contenu des programmes d'ATE attire les étudiants, ce qui pourrait justifier l'augmentation annuelle du nombre d'inscriptions. Les établissements s'assurent d'améliorer la qualité de leurs programmes pour qu'ils répondent mieux aux besoins du marché du travail. Cela représente un bon moyen de rapprocher le milieu scolaire et les entreprises.

De plus, les données statistiques montrent une tendance plus élevée des réinscriptions dans l'ensemble des programmes chez les étudiants en ATE que ceux des autres programmes.

Figure 7 : Tendance des réinscriptions de l'ensemble des programmes de formation ATE



Source : Direction des statistiques et information de gestion (DSIG) MES.

Diplomation

▪ Responsables d'établissement sondés

Réponse	Oui	Non
L'ATE permet une meilleure diplomation.	86 %	14 %

▪ Étudiants sondés

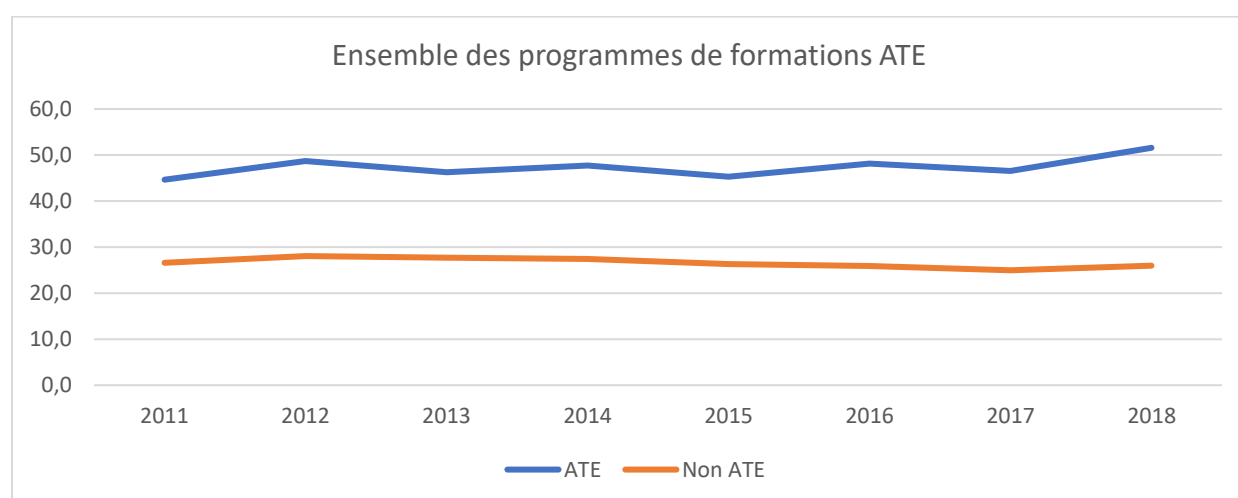
	Tout à fait d'accord	Plutôt en accord	Ne sais pas / Ne s'applique pas	Plutôt en désaccord	Très en désaccord
Le PATE a favorisé l'obtention de mon diplôme.	38 %	27 %	24 %	8 %	3 %

La très grande majorité des responsables d'établissement sondés disent que les étudiants de l'ATE diplôment mieux. Quant aux étudiants eux-mêmes, ils ont une position un peu mitigée sur la question de la diplomation. En effet, si 38 % sont tout à fait d'accord avec le fait que le PATE favorise l'obtention du diplôme, 27 % sont plutôt en accord et 24 % sont d'un avis neutre, alors que 11 % sont au moins plutôt en désaccord avec cet énoncé.

Dans le groupe de discussion, les responsables d'établissement ont fait ressortir que le diplôme lié à l'ATE est de qualité. En effet, le diplôme décerné à un étudiant d'un programme d'ATE est à valeur ajoutée. Le relevé de notes porte la mention « ATE ». De plus, le savoir-faire et le savoir-être que l'étudiant a acquis durant sa formation représentent un atout recherché par la plupart des employeurs.

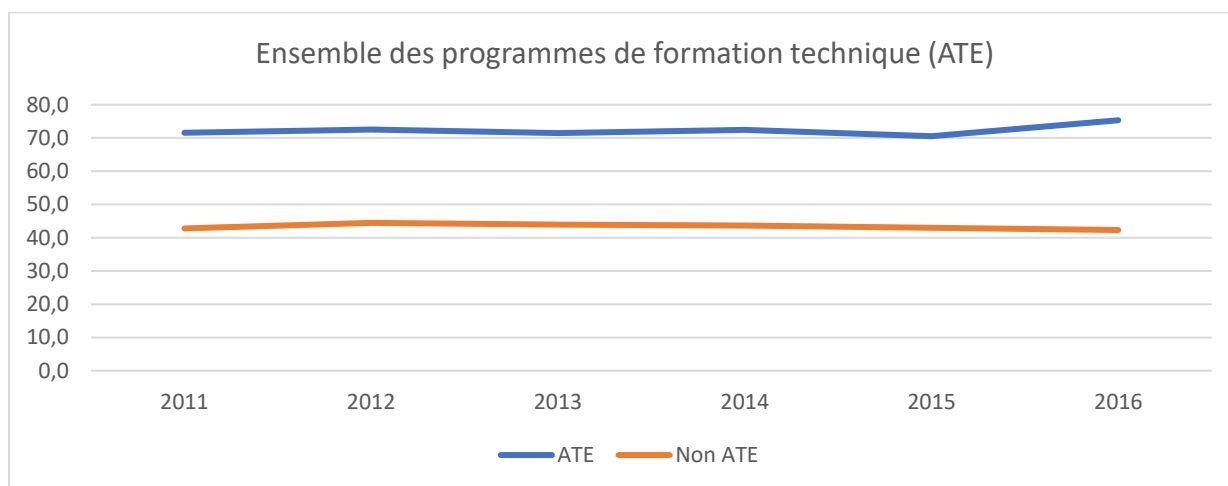
Les données statistiques montrent une tendance plus élevée dans l'ensemble des programmes du taux de diplomation chez les étudiants issus de l'ATE par rapport à ceux des autres programmes non ATE au cours de la durée prévue des études, comme l'illustre la figure 8, et la diplomation 5 ans après le début de la formation (figure 9), ce que corroborent les données du sondage.

Figure 8 : Diplomation dans le temps requis pour le DEC (3 ans)



Source : DSIG, MES.

Figure 9 : Diplomatation 2 ans après le temps requis c'est-à-dire 5 ans après le début de la formation



Source : DSIG, MES.

Contribution de la nature de l'intervention

▪ Étudiants sondés

	Tout à fait d'accord	Plutôt en accord	Ne sais pas / Ne s'applique pas	Plutôt en désaccord	Très en désaccord
La rémunération des stages aide grandement à réduire l'insécurité financière.	69 %	20 %	3 %	6 %	2 %

La très grande majorité des étudiants sondés sont au moins plutôt d'accord avec le fait que les salaires qu'ils obtiennent pour leurs stages contribuent à réduire leur insécurité financière.

Rendement des étudiants en situation d'emploi

▪ Employeurs sondés

	Tout à fait d'accord	Plutôt en accord	Neutre	Plutôt en désaccord	Très en désaccord
Les étudiants en ATE sont bien préparés pour accomplir les tâches qui leur sont attribuées en entreprise.	36 %	51 %	10 %	2 %	0 %
Les tâches confiées aux étudiants en ATE sont bien exécutées.	39 %	52 %	7 %	2 %	0 %
Les étudiants en ATE ont mis en application, en milieu de travail, les connaissances théoriques qu'ils avaient acquises.	42 %	48 %	9 %	0 %	0 %

▪ Étudiants sondés

	Tout à fait d'accord	Plutôt en accord	Ne sais pas / Ne s'applique pas	Plutôt en désaccord	Très en désaccord
Le PATE m'a permis d'appliquer, lors de mon stage, les connaissances que j'avais acquises pendant mes études.	62 %	27 %	1 %	6 %	3 %

Il ressort que le PATE amène les étudiants à offrir un meilleur rendement au travail et leur permet de mettre en pratique les connaissances acquises. Les employeurs et les étudiants sondés de même que les participants aux groupes de discussion partagent ce point de vue. Les fiches d'évaluation des stagiaires montrent cette reconnaissance du rendement des stagiaires de même que les embauches post stage.

Insertion sur le marché du travail

▪ Responsables d'établissement et employeurs sondés

L'ATE permet aux étudiants d'être mieux outillés sur le marché du travail.	Oui
Établissements	100 %
Employeurs	98 %

▪ Étudiants sondés

	Tout à fait d'accord	Plutôt en accord	Ne sais pas / Ne s'applique pas	Plutôt en désaccord	Très en désaccord
Les connaissances professionnelles acquises lors du stage seront ou ont été un atout pour trouver un emploi plus facilement après mes études dans un programme en ATE.	64 %	18 %	13 %	4 %	1 %

Pour tous les responsables d'établissement et 98 % des employeurs sondés, l'ATE permet aux étudiants d'intégrer le marché du travail en étant mieux outillés, ce qui est corroboré par une grande majorité des étudiants sondés, qui sont au moins plutôt en accord avec le fait que le bagage pratique acquis lors des stages est un atout qui leur permet de s'insérer facilement sur le marché du travail. En outre, une très grande majorité des employeurs sondés affirment avoir offert un emploi à des étudiants à la fin de leur stage et envisagent d'accueillir de nouveau des stagiaires.

Les informations recueillies lors des groupes de discussion vont dans le même sens. Les étudiants diplômés qui sont issus de l'ATE s'insèrent plus facilement en emploi que les autres. L'expertise pratique acquise lors des stages est un atout que recherchent les employeurs. De plus, pour certains programmes techniques, les finissants de troisième année ont quasiment tous trouvé un emploi avant la fin de leur formation. Il est donc difficile pour de nouveaux employeurs n'ayant pas participé au programme de recruter parmi les lauréats de ces programmes. Les milieux qui ont de la facilité à embaucher ces étudiants sont ceux qui ont offert des stages dès la première année.

Les données de l'enquête Relance du Ministère ont fourni de l'information sur les caractéristiques de l'insertion en emploi chez les diplômés de l'ATE et les autres diplômés, comme l'atteste le tableau suivant :

Tableau 8 : Situation en emploi

Situation d'emploi des personnes titulaires d'un diplôme au 31 mars de l'année d'enquête (28 février pour l'enquête Relance de 2020)							
Caractéristique	Assignment	2014	2016	2018	2020	2022	Total
Emploi lié à la formation	ATE	87,6 %	83,9 %	86,4 %	87,8 %	89,2 %	87,0 %
	Non ATE	83,1 %	79,9 %	83,2 %	84,4 %	85,3 %	83,2 %
Temps plein	ATE	96,0 %	93,1 %	94,2 %	95,3 %	95,6 %	94,9 %
	Non ATE	78,5 %	75,9 %	81,7 %	86,1 %	89,1 %	82,4 %
Emploi permanent	ATE	84,6 %	85,0 %	85,4 %	89,2 %	89,9 %	86,9 %
	Non ATE	75,4 %	74,9 %	77,8 %	80,5 %	83,3 %	78,5 %
Satisfaction à l'égard de l'emploi	ATE	S. O.	S. O.	68,4 %	75,1 %	72,2 %	72,0 %
	Non ATE	S. O.	S. O.	61,0 %	65,5 %	60,3 %	62,2 %

Source : enquête Relance, MES.

Il ressort de ces informations que, de 2014 à 2022, le taux d'obtention d'un emploi lié à la formation acquise chez les diplômés issus de l'ATE est supérieur à celui constaté chez les autres diplômés. En outre, au cours de cette période, le taux d'emploi à temps plein et permanent a été plus élevé pour les étudiants de l'ATE que pour les autres.

Il en va de même pour le taux de satisfaction à l'égard de l'emploi lié à la formation, qui semble plus élevé lorsque celle-ci a été suivie en ATE.

Il est donc probable qu'une formation suivie dans le cadre de l'ATE permet de se placer plus facilement dans un emploi lié, à temps plein et permanent.

Réponse à la question 7 : Les effets visés par l'intervention sont-ils obtenus ?

Le programme atteint ses objectifs. Il s'avère attractif, entraîne un rapprochement entre les étudiants et les entreprises, favorise la diplomation et permet une mise en pratique des connaissances avec un bon rendement au travail ainsi qu'une meilleure insertion des étudiants sur le marché de l'emploi.

Question 8 : Des effets non intentionnels ont-ils été constatés?

Données opérationnelles

À la suite de la pandémie de COVID-19 ou parce que les stages pratiques en présentiel ne pouvaient pas avoir lieu, le nombre d'inscriptions en ATE a connu une baisse en 2020-2021, alors qu'il présentait une dynamique croissante depuis 2016-2017. Cette observation est corrélée avec la diminution des montants alloués à l'ATE au cours de cette période, et ce, en dépit des allègements apportés aux règles de reconnaissance d'un stage (durée réglementaire minimale réduite).

Rareté de main-d'œuvre

Les employeurs recherchent une main-d'œuvre qualifiée capable de s'insérer rapidement sur le marché de l'emploi. L'ATE se présente comme une solution à ce besoin même si le phénomène de la rareté de main-d'œuvre observé depuis quelque temps au Québec permet d'ouvrir le marché du travail à presque tous les diplômés et pourrait en apparence amoindrir l'effet observé du PATE. En effet, selon l'Institut du Québec¹⁰ :

« Au deuxième trimestre de 2021, le Québec comptait 194 145 postes vacants, soit une augmentation de 38,3 % par rapport à la même période en 2019. Cette hausse est particulièrement marquée dans le secteur des ventes et services et celui des soins de santé.

Avec un taux de postes vacants s'élevant à 5,3 %, le Québec se situe au deuxième rang des provinces canadiennes, derrière la Colombie-Britannique (5,4 %), et bien au-dessus de la moyenne canadienne (4,6 %). Notons également que le nombre de postes vacants a triplé au Québec depuis 2016. »

Ce phénomène de rareté de main-d'œuvre pourrait donc limiter la visibilité de l'impact de l'ATE, car il contraint plus ou moins les employeurs à accepter la main-d'œuvre telle qu'elle existe et limite leur marge de manœuvre lorsqu'il s'agit d'exiger ou de privilégier la haute qualité des dossiers de candidature.

Réponse à la question 8 : Des effets non intentionnels ont-ils été constatés ?

Les données opérationnelles ont été influencées par la pandémie de COVID-19. De plus, la rareté de main-d'œuvre pourrait limiter la visibilité de l'impact du PATE sur l'insertion en emploi, cet impact étant probablement plus important qu'il ne paraît.

¹⁰ <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2021/11/202111-IDQ-Plan-d'action.pdf>

Conclusion

L'évaluation du PATE a été demandée par la DGOFC, chargée de la gestion du programme, pour étudier sa pertinence, sa conformité opérationnelle et son efficacité.

Les analyses réalisées montrent que le programme est mis en œuvre conformément aux règles établies, et qu'il est pertinent et efficace pour ce qui est de permettre aux étudiants inscrits aux programmes d'ATE de s'insérer rapidement sur le marché du travail. Cependant, la pandémie de COVID-19 et le phénomène de la rareté de main-d'œuvre ont freiné l'atteinte des objectifs établis.

Le besoin à l'origine du PATE est toujours présent. Il est justifié par l'augmentation du nombre d'inscriptions aux programmes d'ATE malgré la diminution du nombre de ces programmes. La majorité des cégeps participent au programme. Un effort supplémentaire est à fournir pour les collèges privés.

Le programme est géré adéquatement par le Ministère et les parties prenantes, et sa mise en œuvre est appréciée par celles-ci. Le financement des stages crée de la valeur ajoutée pour les employeurs, qui considèrent les étudiants comme des employés et les recrutent par la suite.

Toutefois, la question des coûts de gestion du programme imposés par des établissements est à approfondir afin d'encourager ces derniers à maintenir leurs programmes d'ATE et à en inscrire d'autres.

Les effets du PATE sont réels. Celui-ci renforce l'expérience de travail des étudiants en les préparant à une insertion sur le marché du travail dans leur domaine d'études. De plus, les établissements de toutes les régions du Québec participent au programme, ce qui favorise le travail en région et la disponibilité de main-d'œuvre dans des entreprises locales. En outre, l'intégration au milieu de travail est plus facile pour les diplômés de l'ATE que pour ceux n'y ayant pas participé. Enfin, le taux de décrochage d'un emploi à temps plein et permanent au sein du milieu de stage est très élevé.

Le PATE permet d'atteindre certains objectifs stratégiques du Ministère, car il contribue à la réponse aux besoins de main-d'œuvre du Québec.

Annexes

Annexe1 : Modèle logique du PATE

Modèle logique : Programme d'alternance travail-études		
Contexte et raison d'être	Contexte - Première expérience menée au Québec en 1966 à l'enseignement universitaire; - Intérêt pour une alternance entre les études et le travail visant l'acquisition de nouvelles connaissances en dehors de l'établissement scolaire; - Création de l'ATE au secondaire et en formation professionnelle en 1986; - Abolition du programme fédéral en 1994; - Création de l'ATE par le gouvernement du Québec en 1998 pour la formation technique au collégial.	Raison d'être - Alternner entre les études et le travail; - Mettre en œuvre les compétences développées durant les études et les appliquer en milieu de travail; - Permettre un partenariat entre les entreprises ou organismes, les collèges et la communauté étudiante.
Objectifs	Objectif global Assurer une meilleure intégration sur le marché du travail des étudiants suivant une formation en ATE	Objectifs spécifiques - Offrir un rapprochement entre le milieu scolaire et les entreprises; - Permettre aux étudiants de mettre en œuvre des compétences acquises dans le cadre d'un programme d'études et de les appliquer en milieu de travail; - Intégrer de façon alternative, dans les programmes d'études techniques, des séquences en milieu scolaire et des séquences en milieu de travail.
Nature de l'intervention	Mécanismes d'intervention - Les établissements d'enseignement collégial qui offrent l'alternance travail-études reçoivent un financement du MES en fonction du nombre de stages (séquences) offerts. - Les entreprises participantes sont admissibles à un crédit d'impôt pour stage en milieu de travail (Revenu Québec).	Bénéficiaires et parties prenantes - Les établissements d'enseignement collégial reçoivent un montant du Ministère. - Les employeurs peuvent profiter de ce programme pour attirer de la main-d'œuvre dans leur entreprise. - Les étudiants bénéficiant de ce programme peuvent mettre en œuvre leurs acquis et leurs compétences dans le milieu de travail.
Intrants	Ressources financières - Enveloppe de 4,5 millions de dollars; - Maximum de 40 000 \$ pour le montant de base (2 000 \$ par séquence); - Montant de 10 000 \$ pouvant être accordé pour l'aménagement d'un programme; - Montant versé aux établissements pour chaque stage réalisé.	Ressources humaines - Environ 0,33 ETC de la direction responsable du programme.

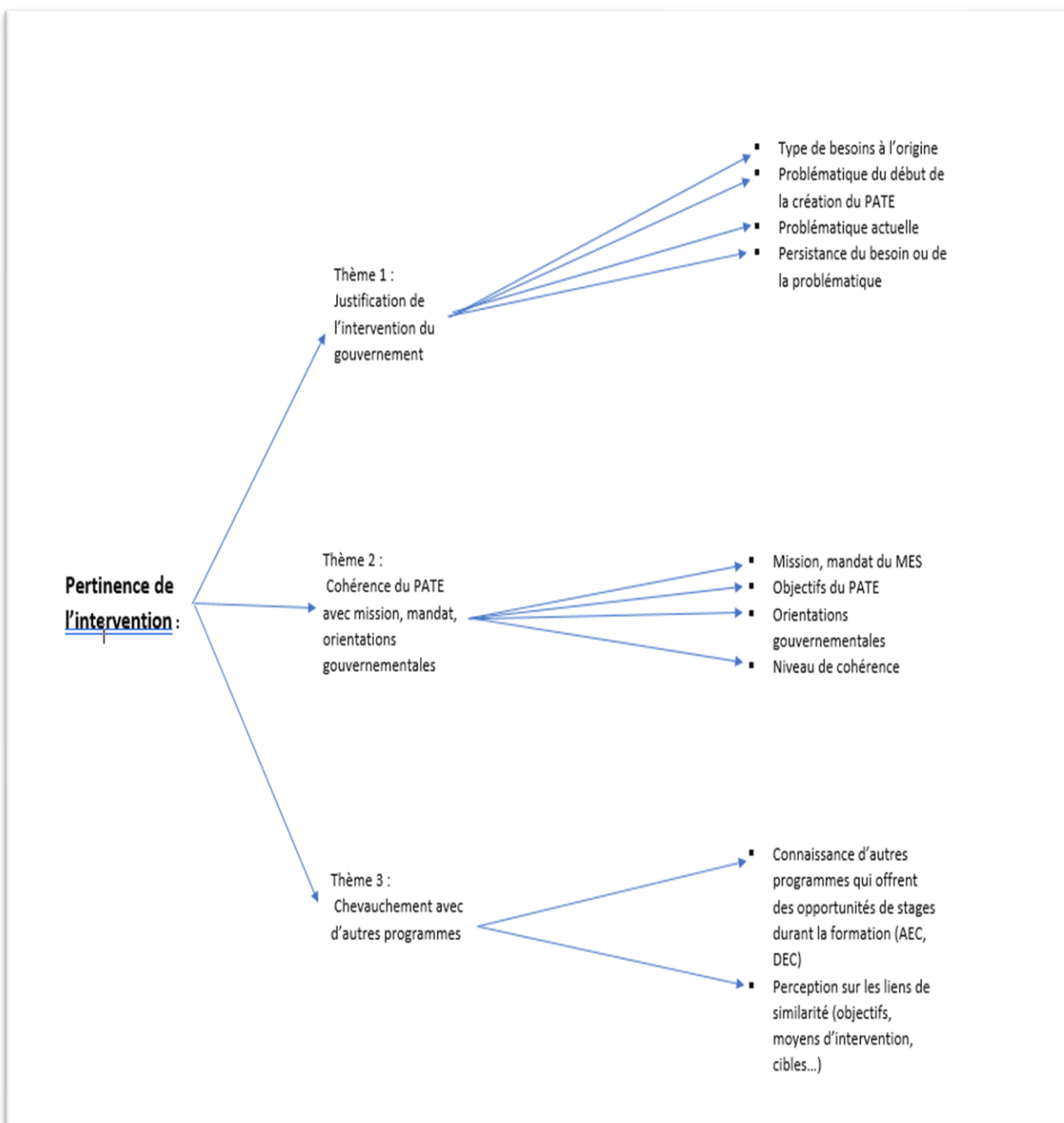
Modèle logique : Programme d'alternance travail-études

ACTIVITÉS	MINISTÈRE	BÉNÉFICIAIRES
	- Répondre aux questions sur l'admissibilité des stages; - Autoriser les programmes soumis pour le 1^{er} mars; - Confirmer par écrit les programmes autorisés et le financement accordé; - Demander l'extraction des stages d'ATE inscrits dans le système Socrate; - Traiter l'information extraite; - Vérifier la conformité des stages dans le système Socrate; - Analyser les dossiers de stage; - Préparer les documents pour les demandes de certification de crédits (paiements faits aux établissements) auprès de la Direction du financement du MES; - Tenir à jour les annexes budgétaires (secteurs public et privé) permettant de financer l'ATE; - Tenir à jour le guide administratif relatif à la mesure d'ATE.	Établissements d'enseignement - Planifier le recrutement des entreprises; - Conclure les ententes tripartites (étudiant-collège-employeur); - Promouvoir le programme; - Délivrer des attestations de participation des entreprises à des activités d'ATE en vue de l'attribution de crédits d'impôt; - Déclarer les stages dans le système Socrate; - Gérer le budget accordé par le Ministère; - Effectuer un suivi auprès des employeurs qui reçoivent ou accueillent des stagiaires; - Effectuer un suivi auprès des stagiaires; - Rédiger les rapports de visites de stages; - Établir les mécanismes et les modalités d'évaluation des apprentissages réalisés en milieu de travail et en assurer le suivi, si nécessaire; - Recevoir l'évaluation du stage faite par l'entreprise et en assurer le suivi, si nécessaire; - Valider l'information transmise par l'employeur sur le nombre d'heures et de semaines de stage; - Valider l'admissibilité du stage réalisé; - Remplir le formulaire <i>Attestation de participation à un stage de formation admissible</i> (Revenu Québec); - Délivrer aux étudiants des attestations de participation à un stage. - Tenir à jour le dossier de l'étudiant. Entreprises - Identifier les tâches à réaliser par l'étudiant pour son stage en fonction des connaissances acquises et des compétences développées (mise en œuvre de compétences); - Superviser les tâches confiées au stagiaire; - Évaluer le stage fait par l'étudiant; - Délivrer aux étudiants des attestations de participation à un stage; - Remplir les registres de temps. Étudiants - Participer aux activités d'initiation en ATE (activités de formation ou de travail); - Suivre les formations théoriques dans les établissements; - Effectuer le stage (mise en pratique, en milieu de travail, des connaissances acquises à l'école); - Transférer les apprentissages dans la poursuite des études; - Persévérer dans un programme d'ATE.

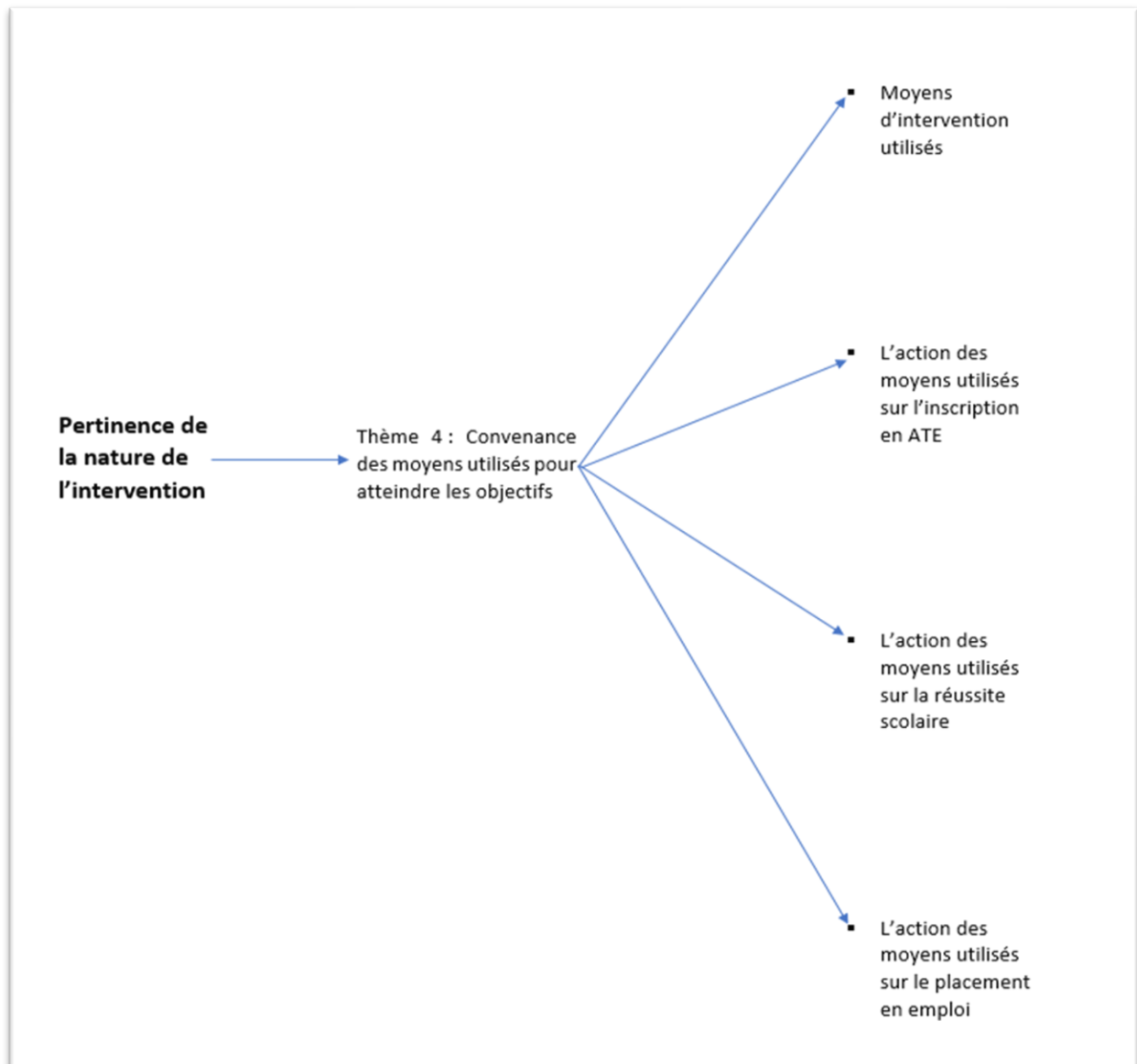
Modèle logique : Programme d'alternance travail-études

Extrants	Ministère	Bénéficiaires
	- Montant versé aux établissements d'enseignement; - Informations disponibles sur le site Internet portant sur l'ATE (Inforoute, MEQ); - Documents d'orientation et d'instrumentation pour les établissements d'enseignement et les employeurs; - Stages confirmés; - Documents de certification de crédit; - Extraction des stages d'ATE du système Socrate; - Annexes budgétaires mises à jour.	Établissements d'enseignement - Ententes tripartites signées; - Intégration des informations sur les stages dans le système Socrate; - Formulaires <i>Attestation de participation à un stage de formation admissible</i> délivrés; - Rapports d'évaluation des stages produits; - Rapports de visites de stages produits; - Dossiers étudiants mis à jour; - Attestations de participation à un stage délivrées. Entreprises - Cahier des charges relatif au stage disponible; - Rapport de supervision produit; - Évaluation de l'étudiant stagiaire effectuée; - Attestations de participation à un stage délivrées; - Registres de temps remplis. Étudiants - Activités d'initiation réalisées; - Formations théoriques validées; - Connaissances acquises mises en pratique en entreprise; - Rémunération du stage; - Réinscription aux sessions suivantes.
Effets	Effets à court terme	Effets à moyen et à long terme
	- Augmentation de la visibilité de l'ATE dans la communauté étudiante; - Attraction des programmes d'études intégrant l'ATE; - Augmentation du nombre d'inscriptions à un cheminement d'alternance travail-études; - Augmentation du nombre de programmes d'études offerts en ATE; - Meilleure persévérance scolaire et plus grande réussite des étudiants.	- Meilleure diplomation dans les programmes participants; - Incitation des entreprises à accueillir un étudiant pour un stage en ATE; - Obtention rapide d'un emploi après la délivrance du diplôme et impact sur le temps nécessaire pour devenir autonome dans son poste; - Meilleure intégration des étudiants sur le marché du travail.

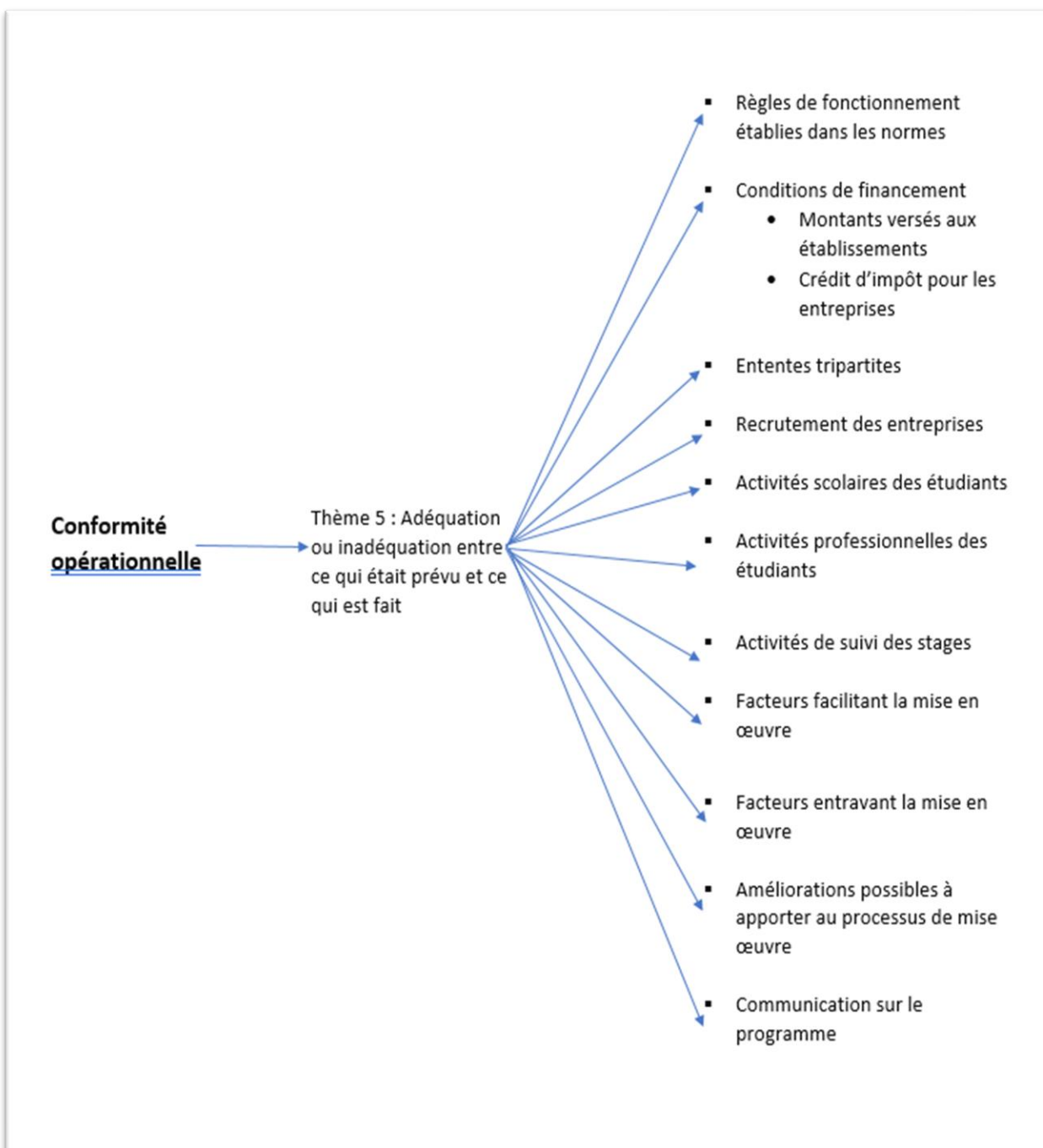
Annexe 2 : Grille sur la pertinence de l'intervention



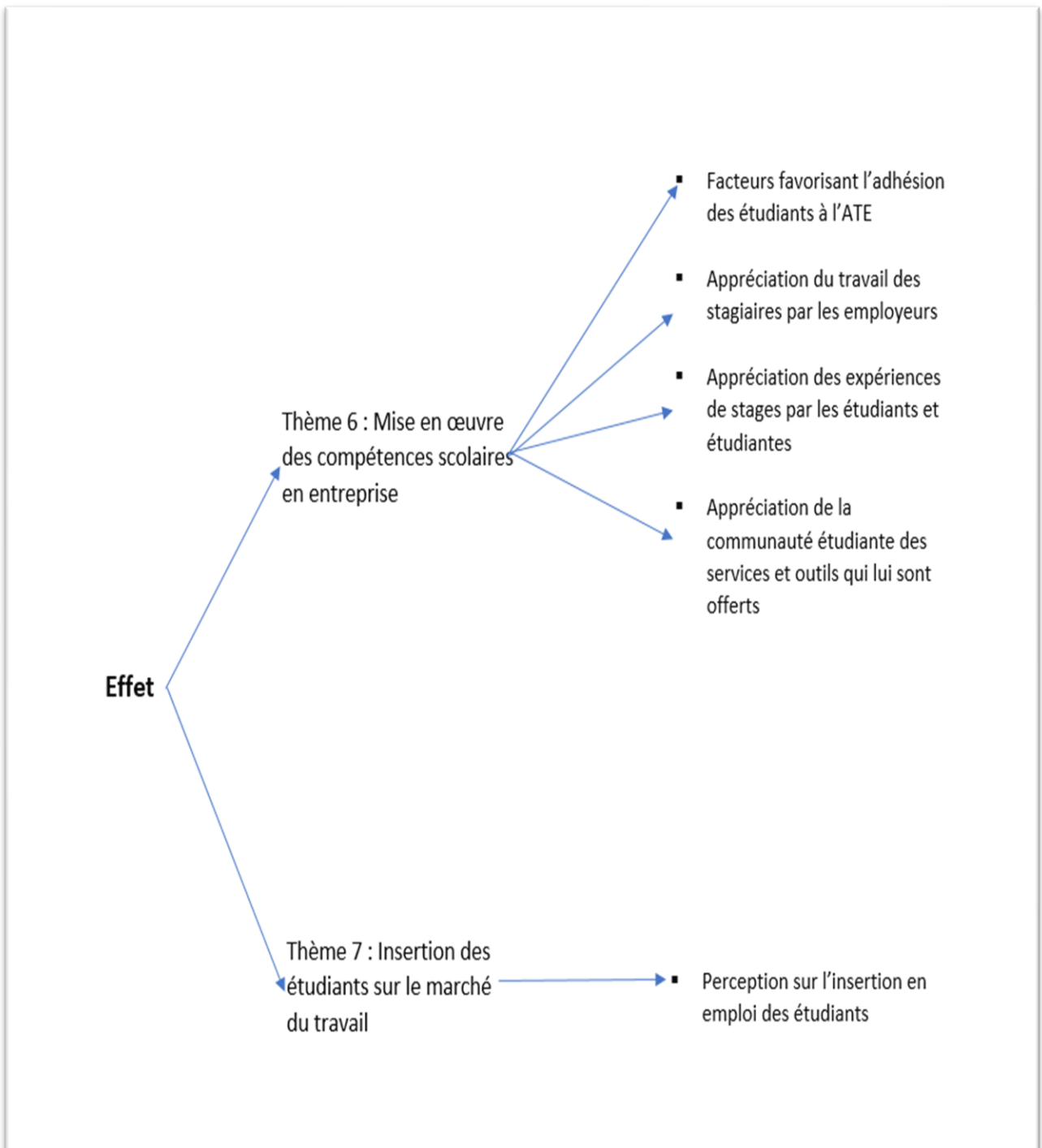
Annexe 3 : Grille sur la pertinence de la nature de l'intervention



Annexe 4 : Grille sur la conformité opérationnelle



Annexe 5 : Grille sur l'efficacité de l'intervention



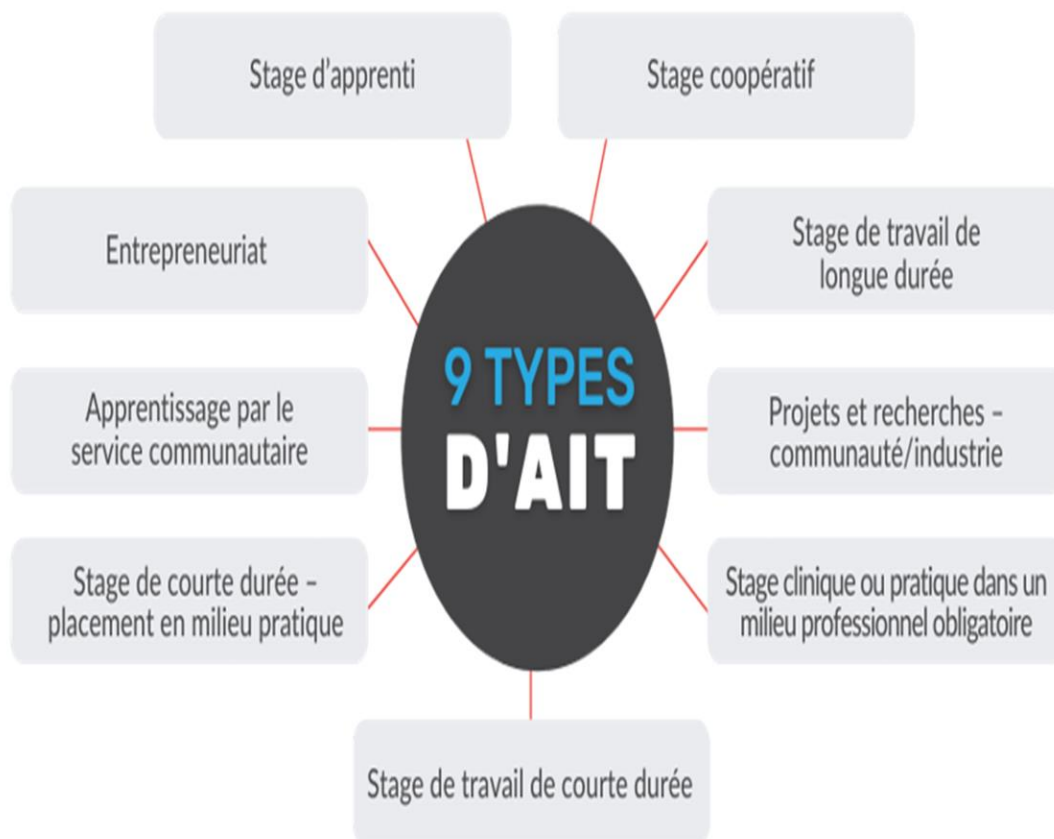
Annexe 6 : Mécanismes d'intervention et conditions d'admission

Pour être admis à l'alternance travail-études, un programme doit répondre aux conditions suivantes :

- Être offert dans un établissement reconnu par le Ministère;
- Mener à une sanction des études en formation technique, soit à une AEC ou à un DEC, l'AEC devant comporter un minimum de 40 unités;
- Être suivi à temps plein (selon la définition des régimes en vigueur);
- Débuter par une formation en milieu scolaire;
- Se terminer par une formation en milieu scolaire pour un minimum de 45 heures d'enseignement, laquelle doit contribuer à des unités du programme d'études;
- Inclure un minimum de deux phases d'alternance;
- Se composer de séquences dont l'intention pédagogique est la mise en œuvre de compétences;
- Lorsqu'ils conduisent à un DEC, comporter deux ou trois séquences en milieu de travail d'une durée de 8 à 32 semaines pour un minimum de 224 heures chacune;
- Lorsqu'ils conduisent à un DEC et comportent des séquences en milieu de travail de plus de 16 semaines, ne pas faire en sorte que les étudiants ne soient pas aux études à temps plein ni à l'automne ni à l'hiver pendant une même année scolaire;
- Lorsqu'ils conduisent à une AEC, comporter deux séquences en milieu de travail d'une durée de 4 à 16 semaines pour un minimum de 112 heures chacune;
- Inclure des séquences en milieu de travail se déroulant obligatoirement à temps plein;
- Comporter un nombre d'heures en milieu de travail équivalant à au moins 20 % de sa durée totale;
- Être organisé de manière que toutes les séquences réalisées en milieu de travail s'ajoutent à la durée totale du programme d'études et qu'aucune unité ne soit rattachée à ces séquences¹¹.

¹¹ *Guide administratif de l'alternance travail-études en formation technique.*

9 formes d'AIT, définies selon le modèle CEWIL / ECAIT



Références bibliographiques

ECAIT Canada, *Enseignement coopératif et apprentissage intégré au travail*, 2020.

<https://cewilcanada.ca/CEWILFR/CEWIL-FR/About-Us/Work-Integrated-Learning.aspx>

Institut du Québec. *Rareté de main-d'œuvre au Québec*, 2021.

<https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2021/11/202111-IDQ-Plan-daction.pdf>

Pratiques RF-FECCQ, *Accueillez un stagiaire*, 2023.

<https://pratiquesrh.com/services/accueillez-un-stagiaire>

Québec. Ministère de l'Enseignement supérieur. *Alternance travail-études*, 2023.

<https://www.quebec.ca/education/cegep/etudier/concilier-travail-etudes/a-propos>

